

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION AU CONSEIL COMMUNAL

EXERCICE 2019

Table des matières

Mot du Président	6
Résumé des observations	8
Reprises des observations antérieures	8
Observations et remarques 2019	10
Logiciel de gestion RH	12
Propreté urbaine et amendes :	12
°9-2017 : Ondallaz – changement chaudière du chalet Joli-Bois	13
Rapport des visites de dicastères	14
Administration générale – Finances - Ressources humaines	14
Introduction et points forts	14
Réponses écrites de la Municipalité	14
Visite du dicastère, Questions – réponses	19
Accidents professionnels	19
Cas de longue durée :	20
Nature des accidents :	20
Question :	20
Stagiaires:	20
Question :	20
Stagiaires diplômés	21
Les apprentis :	21
Dotation du personnel :	22
Relations de travail :	22
Logiciel de gestion RH :	22
Sinistres véhicules	23
Cartes journalières CFF/CGN	23
WC canines	23
Commission de naturalisation	23
Poste d'archiviste	24
Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes 2019	25
Introduction et points forts	25
Réponses écrites de la Municipalité	25
Visite du dicastère, Questions – réponses	26
Composition du groupe de travail « Parking »	26
Cultes - Subventions aux différentes églises	26
Office du logement – Attribution des logements	26
Contrats de bail	27

	Logements d'urgence	27
	Appartements sociaux	30
	Gestion Urbaine et Développement durable	31
	Introduction et points forts	31
	Réponses écrites de la Municipalité	31
	Visite du dicastère, Questions – réponses	33
	WC publics :	33
	Propreté urbaine et amendes :	33
	Labélisation :	33
	Achat de véhicules :	34
	Fontaines et plans d'eau :	34
	Analyse d'un sac-poubelle :	34
	Fermeture déchèterie :	34
	Ramassage des conteneurs enterrés :	35
	Taille des arbres :	35
	Urbanisme et Travaux	36
	Introduction et points forts	36
	Réponses écrites de la Municipalité	36
	Visite du dicastère, Questions – réponses	37
	Eclairage de la place du marché :	38
	Inondations au passage du Léman :	38
	Arborisation du quartier de la gare :	38
	Passage sous-voies de la Poste :	38
	Trottoir du 24 janvier :	39
	Diagnostic amiante :	39
	Permis octroyés :	39
	Pompes à vélos :	39
	Luminaire LED	39
	Pavillon d'information CFF :	39
	Travaux de la passerelle de la gare :	40
	Piétons et mobilité douce :	40
	Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport	41
	Introduction et points forts	41
	Visite du dicastère, Questions – réponses	47
	Autorisation de parcage (transmis à Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes) :	47
	Plan de mobilité traitant des questions de parcage.	48
Ir	formatique, Population et Sécurité publique	49

Introduction et points forts	49
Réponses écrites de la Municipalité	49
Visite du dicastère, Questions – réponses	51
Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)	51
Population et sécurité publique	51
Informatique et Service à la Population	51
Enfance – Cohésion sociale 2019	53
Introduction et points forts	53
Réponses écrites de la Municipalité	53
Visite du dicastère, Questions – réponses	54
Facturation du parascolaire	54
Structures d'accueil – ainés :	54
La permanence du Défi propose un soutien aux demandeurs d'emploi :	55
Les marginaux de la place du marché :	55
Carrefour-Rue à Genève :	56
Coût du visuel graphique :	56
Départ de la directrice du globe-trotteurs :	56
Accueil familial :	56
Accueillantes familiales :	56
Espace repas :	56
Organigramme :	57
Jardin d'enfants	
Bons de transports :	57
Transport Croix-rouge et BEMS :	57
Bons de repas :	57
Répartition des coûts pour l'accueil de jour :	57
Rapport des Préavis bouclés 2019	59
Introduction	59
N° 9-2017 : Ondallaz – changement chaudière du chalet Joli-Bois	59
N° 43-2008 : Collège du Léman – remplacement installation	60
N° 17-2007 : Léman mobilier groupe scolaire	60
N° 66-2008 : Léman – remplacement façades bâtiment existant	60
N° 94-2010 + N° 35-2013 : Censuy – nouveau bâtiment scolaire salle de gym, parc APEMS	•
Conclusions :	61
Entrevue COFIN-COGEST	62
Visites thématiques	63

	Centre Social Régional (CSR)	63
	Centre de Rencontre et d'Animations (CRA)	. 66
	Société Coopérative de la Piscine de Renens (Aquasplash)	68
	Visite d'Aquasplash et rencontre avec des membres du Conseil d'administration de la Sociocopérative de la Piscine de Renens (SCPR) – Vendredi 13 mars 2020	
	Ferme des Tilleuls	75
	Collecteur des eaux usées (passage sous la gare)	75
	SDIS Malley	75
	Corso	75
	Stade et infrastructure du Censuy (visite des biens communaux)	75
4	NNEXES	76
	Autopsie des sacs-poubelle	76
	Plan de mobilité en entreprise, Parking et stationnement – Règles d'usage	79
	1. Parking permanent et occasionnel	79
	2. Qui est concerné	79
	3. Procédures de réservation	80
	4. Mesures incitatives	80
	5. Visiteurs	81
	STATUTS de la Société Coopérative de la Piscine de Renens (SCPR) à Renens (VD)	. 82
	CHARTE DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	87
	1. CONCEPTION	87
	2. INTÉRÊT PAYSAGER :	87
	3. GESTION DES RESSOURCES :	87
	4. GESTION DIFFÉRENCIÉE :	87
	5. CHOIX DES MATÉRIAUX ET DES ESPÈCES :	87
	6. GESTION DU VÉGÉTAL :	. 87
	7. FORMATION :	87
	8. INCITATION:	87
	Les accidents professionnels et sur les secteurs d'activités les plus touchés. Elle transme également	
	Taux de rotation du personnel	88
	Effectifs	88
	Statistiques des accidents	92
	Le tableau des entrées de la piscine	93

Mot du Président

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

La Commission de Gestion est une commission permanente qui comprend 13 membres de 5 groupes politiques et une présidence alternée chaque année de juin à juin. Ce qui fait que chaque groupe politique préside la Commission durant la législature.

Composée de cinq dames et huit messieurs, sa répartition par groupement politique est respectivement la suivante : trois membres, Suzanne Sisto-Zoller, Byron Allauca et Mehmet Korkmaz du groupe Fourmi rouge-POP ; trois membres, Frédérique Beauvois, Roberto Mulopo et Michele Scala, président, du groupe Parti socialiste ; trois membres, Elodie Golaz Grilli, Rosana Joliat et Jean-Marc Dupuis du groupe Parti libéral radical (PLR) ; deux membres, Nathalie Jaccard et Laurence Plattner, du groupe Les Verts et deux membres, Gérard Duperrex et François Bertschy, du groupe Union démocratique du centre (UDC) .

La Commission de gestion s'est réunie 19 fois en séance plénière, entre septembre 2019 et juin 2020, a échangé au moins 150 courriels et de nombreux messages WhatsApp pour s'organiser et se coordonner. Elle a étudié le préavis N° 50-2019 concernant les postulats, motions et interpellations en suspens au 30 juin 2019. La Commission de gestion a fait trois visites thématiques : au Centre Social Régional (CSR), au Centre de Rencontre et d'Animation (CRA) et à la Société Coopérative de la Piscine de Renens (SCPR). Elle a dû renoncer, à cause de la pandémie Covid-19, aux visites thématiques de la Ferme des Tilleuls, aux collecteurs des eaux usées Mèbre-Sorge, au Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS), à l'ancien cinéma Corso et au centre sportif de Malley, la Vaudoise Arena, à cause, cette fois-ci, d'un audit en cours suite aux articles déferlants dans la presse et les médias. À cause de la pandémie, elle a aussi dû renoncer à la visite des biens communaux prévue au stade et aux infrastructures du Censuy ainsi qu'au traditionnel repas avec la Municipalité et les chefs de service.

Une séance commune avec la Commission des finances n'a pas pu avoir lieu cette année toujours à cause de la pandémie. La Commission a réfléchi à une nouvelle méthode de travail qui consiste à relire les rapports de la Cofin qui repère avant les autres les points financiers qui ne sont pas clairs (« soulève des lièvres »). La Cogest les reprend pour en faire un travail plus approfondi et donner plus de sens aux rencontres avec la Cofin. À suivre.

La Commission a également développé et adressé des questions préalables sur les directions, qui a fait l'objet d'un dossier épais de 48 pages. Puis elle a contrôlé les préavis bouclés concernant le Léman, le Censuy, Ondallaz, Gare Ouest et zone 30. Ce ne sont pas moins d'une soixantaine de classeurs qui ont été mis à la disposition de la Cogest ! Il a fallu fixer une deuxième séance. Lors de la 2ème séance, la commission a pu s'entretenir et compter sur l'aide de M. Jean-Claude Bourgeois, adjoint au service des bâtiments, et Mme Laurence Favre, adjointe au service des finances.

Pour son exercice 2019, la Commission de gestion a reçu le premier rapport de gestion de la Direction Enfance-Cohésion sociale (ECS) en date du 21 février et les autres au fur et à mesure de l'avancée du travail de mise en page. La Commission de gestion a visité les 7 dicastères où elle a été reçue par les membres de la Municipalité et les chef(fe)s de service de chacun d'eux.

La Commission de gestion a rendu son rapport à la Municipalité en date du 20 juillet 2020. Elle a formulé 7 observations et en a maintenu 3 de l'année précédente.

Au nom de la Commission de gestion je tiens à remercier les Municipaux, le Syndic, les divers chef(fe)s de services, leurs collaborateurs ainsi que le Secrétaire municipal pour leur disponibilité, présence et renseignements donnés lors des visites de dicastères et autres séances de la Commission de gestion.

J'en profite aussi pour adresser mes remerciements à Madame Lafond, pour les nombreux entretiens téléphoniques, les échanges de courriels et toutes les informations et les renseignements qu'elle nous a toujours transmis au bon moment avec sourire et sympathie.

Mes remerciements aux membres de la Commission de gestion pour leur travail, soutien et disponibilité. Selon notre convention de législature, la Commission de gestion aura comme Présidente-rapporteure pour l'exercice 2020-2021 Madame Elodie Golaz Grilli du groupe PLR

M. Michele Scala, Président de la Commission de gestion

Résumé des observations

Reprises des observations antérieures

Question:

La Commission demande l'enclassement (anonymisé) par classe et par bâtiment des élèves de Renens à la rentrée de septembre 2019

(observation N° 4 maintenue de l'exercice 2018).

Réponse :

Les informations demandées se trouvent dans les documents en annexe.

La Cogest accepte la réponse municipale

Question:

De quelle manière est géré le personnel du CRA, avec le départ des anciens collaborateurs et l'arrivée des nouveaux ?

Quelle est la cause des départs ?

Quel est le cahier des charges des nouveaux collaborateurs ?

(observation N° 2 maintenue de l'exercice 2018)

Réponse :

Depuis le départ du responsable du secteur jeunesse, la cheffe de service a assuré le suivi du personnel, la gestion administrative et financière, les engagements du personnel temporaire, l'organisation et la communication des activités de base. Plus concrètement, elle a rencontré l'équipe en moyenne une fois par semaine pour les affaires courantes et certains collaborateurs individuellement pour des besoins spécifiques. Les collaborateurs temporaires ont été formés et intégrés dans l'équipe par leurs collègues.

Quelle est la cause des départs?

Un animateur socio-culturel n'a pas été nommé, le deuxième a démissionné en raison de difficultés relationnelles répétées avec son responsable, le délégué jeunesse a trouvé un autre emploi après 10 ans passé à Renens et la secrétaire a eu l'occasion de trouver un emploi plus proche de son domicile et à un taux d'activité qui lui correspondait mieux.

Quel est le cahier des charges des nouveaux collaborateurs?

Le descriptif de poste des animateurs socio-culturels temporaires est similaire à celui de leurs collègues.

La Cogest accepte la réponse donnée. Toutefois elle a un sentiment mitigé ...

Elle se penchera en détail sur le fonctionnement et l'organisation du dicastère lors du prochain exercice.

Question:

Qu'en est-il de la modification des feux de signalisation si des travaux de réglages sont en cours ?

(observation N° 7 maintenue de l'exercice 2018)

Réponse :

La volonté de relier les feux à une plateforme informatique est toujours à l'étude. Ce projet est actuellement impacté par le projet de la GCTA (gestion coordonnée du trafic d'agglomération) centrale de gestion du trafic dans la région Lausanne-Morges.

La Cogest comprend cette réponse mais la refuse afin qu'elle soit maintenue jusqu'à la réalisation du projet.

Observations et remarques 2019

Observation 0 - Remarque 0

La Cogest déplore n'avoir pas reçu les documents promis par le service concernant la liste des apprentis ainsi que les rapports des accidents de travail. Elle reprendra donc ces sujets l'an prochain.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: A la suite de la demande de la Commission, les documents ont été demandés auprès des assurances qui couvrent les accidents (Suva et La Vaudoise). Ils ont été reçus tardivement, et ont été transmis à la Commission. Les informations relatives aux effectifs du personnel, y compris les apprenti.e.s et les stagiaires, ont également été transmis à la Commission.

La Cogest accepte la réponse et remercie la Municipalité.

Question:

Pourquoi un montant de CHF 5'000.- pour « l'inauguration de La Ferme des Tilleuls » figure-t-il dans les frais de réceptions et de manifestations (compte N° 1010.3170.00) du budget 2020 ?

Réponse :

À l'heure actuelle, il y a eu uniquement une manifestation organisée pour la première exposition présentée à la Ferme des Tilleuls. Cette inauguration concerne ainsi l'inauguration de l'ensemble des bâtiments et les portes ouvertes de l'annexe qui est opérationnelle depuis 2019. Une cuisine professionnelle viendra également compléter adéquatement le site prochainement. Ce sera ainsi l'occasion de faire une inauguration publique de l'entier du périmètre rénové et faire découvrir le nouveau partenaire pour la restauration, l'ORIF.

Observation N° 1 : La CoGest souhaite une répartition organisationnelle et financière plus claire entre les manifestations de la commune et celle de La Ferme des tilleuls.

D'autre part la CoGest estime que le budget déjà octroyé par la commune devrait lui permettre de financer ses manifestations.

Réponse de la Municipalité: L'inauguration de la Ferme des Tilleuls est un événement particulier, organisé conjointement par la Fondation de la Ferme des Tilleuls, la structure de l'Orif et la Ville de Renens. Le premier soir de la manifestation, vendredi 25 septembre, la Fondation organise le vernissage des deux premiers modules du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de Danielle Jacqui, en présence de Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle. Le lendemain, il s'agira de l'inauguration officielle des bâtiments rénovés du site de la Ferme des Tilleuls. L'Orif participe également à l'événement pour promouvoir son nouveau Café Restaurant. Le montant de CHF 5'000.- attribué au budget de l'Administration pour l'événement représente la participation financière de la Ville de Renens. La Fondation de la Ferme des Tilleuls et l'Orif y participent également, à hauteur du même montant.

La Cogest refuse la réponse municipale car elle n'aborde pas la répartition organisationnelle. Côté financier la manifestation n'ayant pas encore eu lieu, la question sera reposée l'an prochain.

Question:

Qu'en est-il des vœux des préavis ? Sont-ils réalisés ? Existe-t-il un listing des vœux réalisés ?

Réponse :

Les vœux qui accompagnent certains préavis ne font pas l'objet d'un suivi systématique et d'un monitorage. Lors de la mise en œuvre des préavis, et dans la mesure du possible, il est bien évidemment tenu compte par les porteurs du dossier des vœux du Conseil communal. Un partenariat entre le Bureau du Conseil communal et la Municipalité serait parfaitement envisageable si le législatif souhaite qu'un listing des vœux soit établi

Observation N° 2 : La CoGest souhaite obtenir un listing des vœux déposés par les commissions ad'hoc lors de l'étude des préavis

<u>Réponse de la Municipalité</u>: La Municipalité chargera le Service de l'administration générale d'établir une liste des vœux formulés par les commissions au moment de l'étude des préavis et d'assurer le suivi. Ce travail sera effectué rétroactivement depuis le début de la législature en cours (préavis N° 1-2016). La liste des vœux sera communiquée à la Commission de gestion en début de chaque année, en même temps que la liste des préavis bouclés relative aux aspects financiers.

La Cogest accepte la réponse

Question:

Les subventions aux sociétés sportives augmentent pour 2020 en raison de jubilaires. Quelles sont les sociétés qui ont fêté leur jubilaire ces trois dernières années ? Comment ces primes au jubilé sont-elles calculées et sont-elles systématiquement retranchées les années qui suivent ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Les sociétés ayant fêté leur jubilaire ces trois dernières années sont :

- Le Renens-Natation a fêté ses 50 ans en 2019 dans le cadre des festivités liées également aux 50 ans de la piscine.
- L'École de Cirque Lausanne-Renens, qui a fêté ses 25 ans en 2019. Une subvention extraordinaire de CHF 5'000.- lui a été accordée à cette occasion et a été maintenue.

Il n'y a pas de règles strictes prédéfinies pour l'attribution des primes au jubilé. Toutefois, l'article 9 de la politique de subventionnement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 prévoit des soutiens extraordinaires dont font partie ces primes. Elles sont déterminées au cas par cas, selon la taille et l'importance du club demandeur. Les soutiens financiers se situent entre CHF 1'000.- et CHF 10'000.-. Chaque année une partie du budget est prévue pour ces subventions extraordinaires.

Observation N° 3 : La Commission de gestion s'étonne qu'une subvention extraordinaire soit devenue pérenne et prie la Municipalité de la renseigner sur cette décision pour cette entité.

Réponse de la Municipalité : L'Ecole de Cirque de Lausanne-Renens (ECLR) est installée à Renens depuis 2016 et bénéficie depuis d'une subvention ordinaire pour ses juniors. En 2017, la Municipalité a souhaité lui apporter un soutien au fonctionnement, d'un montant de CHF 8'000.- porté au budget, au regard des avantages que l'Ecole de cirque offre à la Ville (élargissement de l'offre ludique et sportives pour les enfants renanais et investissement de l'école dans le cadre de manifestations locales telles que Cap sur l'Ouest, le festival Tarmac ou la Place du Marché) et du fait qu'elle ne jouit pas d'une mise à disposition gratuite de locaux appartenant à la Ville contrairement à d'autres associations renanaises.

En 2019, l'ECLR a fêté son 25^{ème} anniversaire et reçu un soutien exceptionnel de CHF 5'000.-, comme cela est prévu à l'article 9 de la politique de subventionnement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 qui prévoit l'octroi de soutiens extraordinaires.

L'octroi d'un montant plus important lors du jubilée a été l'occasion pour la Municipalité de s'interroger sur la somme habituellement allouée à l'ECLR et de faire le point sur ce que cette dernière a pu apporter à la collectivité les années précédentes. La réactivité avec laquelle l'ECLR a mis en place des cours de cirque pour les élèves des trois établissements scolaires privés de gymnastique lors des travaux d'agrandissement de la salle de sport de Maurabia et la qualité de la collaboration entre la Ville et ce partenaire ont notamment été prises en compte. C'est pourquoi il a été décidé de réévaluer ladite subvention au fonctionnement et de porter son montant à CHF 13'000.- afin de soutenir une institution dont l'enseignement est reconnu et le rayonnement dépasse nos frontières.

La commission de gestion reconnait également la qualité de l'ECLR. Néanmoins la question se base sur le principe d'une subvention extraordinaire qui devient pérenne de manière peu transparente. Elle constate également qu'un règlement trop rigide aboutit inexorablement à des exceptions.

Nonobstant la Cogest accepte la réponse et veut que de telles pratiques se fassent à l'avenir en toute clarté

Logiciel de gestion RH

La Commune propose seulement et n'impose pas une formation avec le logiciel Allegro. N'est-ce pas judicieux de former le personnel à utiliser ce logiciel ?

Mme Savioz. C'est en effet un problème que le personnel n'ait pas été formé pour utiliser ce logiciel. Et nous travaillons actuellement pour que cela soit fait.

Observation N° 4 : La Commission de gestion s'étonne que la formation soit prévue bien après la mise en service du système Allegro. À l'avenir, la Municipalité a-t-elle prévu de former préalablement le personnel avant la mise en service de nouveaux programmes ?

<u>Réponse de la Municipalité</u> : La Municipalité est consciente de la nécessité de former le personnel avant l'installation de dernières versions et de nouvelles applications.

Elle en a tenu compte lors de la mise en place des derniers outils M-Files (Gestion du courrier entrant et sortant) et Eséances (Organisation des séances de Municipalité). Les utilisatrices et utilisateurs ont reçu une formation au préalable, dispensée en interne par une équipe de collaboratrices et collaborateurs qui assure également une assistance au quotidien.

La Cogest est satisfaite de la réponse et l'accepte donc.

Propreté urbaine et amendes :

La modification du règlement de police fin 2018, introduisant des amendes d'ordre (art. 87bis) a-t-elle eu un impact favorable sur la propreté urbaine ?

Réponse de la Municipalité :

2019 a été une période de sensibilisation. Les collaborateurs ont constaté une amélioration pour les crottes de chien. La prochaine étape sera de demander à la Police d'intervenir. Le problème des mégots n'est pas résolu, on va continuer à équiper les poubelles et les arrêts de bus de cendriers.

Observation N° 5 : La Commission estime que la période de sensibilisation doit être terminée ! Au vu des résultats peu encourageants, il est temps de passer à l'étape suivante.

<u>Réponse de la Municipalité</u> : La Municipalité est du même avis que la Commission de gestion et mandatera la Police de l'Ouest lausannois pour intervenir sur le domaine public.

La commission de gestion accepte la réponse et souhaite que le CC soit informé.

°9-2017 : Ondallaz – changement chaudière du chalet Joli-Bois

Les travaux ont été reportés d'une année, mais adjugés 12 mois plus tôt. Dès lors, la COGEST a cherché à comprendre pourquoi avoir fait valoir l'urgence si les travaux ont pu être réalisés une année plus tard. De plus durant ce laps de temps, est-ce que de nouvelles technologies plus performantes auraient été mises sur le marché ? Est-ce que le prix aurait été plus attractif un an plus tard ? Pourquoi, le Conseil communal n'a pas été informé de ce report ?

Observation N° 6 : La CoGest déplore de ne pas avoir obtenu de réponses à ces diverses questions.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Le bureau d'ingénieurs Enerplan avait été mandaté pour l'étude de l'assainissement de la chaudière Joli-Bois. Des étincelles avaient jailli à l'arrière de la chaudière entrainant des réparations et provoquant notamment un trou dans la taule de protection et avaient été sécurisé en son temps. Par ailleurs, cette ancienne chaudière de 1997 avait rencontré plusieurs pannes successives nécessitant notamment le changement du brûleur en 2014. Ce dernier a pu être intégré dans la nouvelle installation. L'équipe d'Ondallaz a fait part d'une réelle crainte suite à ces évènements qui a rendu ce changement urgent pour le Service.

Les travaux étaient prévus initialement lors de la période estival 2017 mais le préavis déposé avait été repoussé par le Conseil communal ce qui a généré le report de l'installation qui ne peut se faire que durant la période estivale. Les disponibilités des locaux d'Ondallaz n'ont pas permis d'exécuter ces travaux avant l'été suivant. Durant cette période supplémentaire, la chaudière a connu de nouvelles pannes qui ont nécessité des réparations.

Contrairement à divers domaines, comme par exemple l'informatique, la technologie des chaudières n'évolue pas aussi rapidement hormis des éléments comme l'électronique, tel que la régulation qui pourrait être tactile, mais qui n'apporte en aucun cas un meilleur rendement énergétique. De même et au vu de ce qui précède, il n'aurait pas été rentable de reprendre une étude complète déjà réalisée.

L'entreprise qui a eu ce mandat, confirme que les prix étaient similaires d'une année à l'autre.

La Cogest accepte cette explication mais elle constate que l'on a passé du degré d'urgence absolu et scénario catastrophe à pouvoir attendre une année

.

Rapport des visites de dicastères

Administration générale – Finances - Ressources humaines

Jeudi 28 mai 2020

Introduction et points forts

Monsieur le Syndic Jean-François Clément introduit la séance en résumant quelques points forts de l'année 2019 :

- Renforcement du pôle de communication.
- Dynamique de la promotion économique.
- Elections fédérales
- Mise en application de la nouvelle procédure de naturalisation.
- Mise sur pied d'un système de gestion électronique du courrier.

Réponses écrites de la Municipalité

Administration générale - ADG

Question:

Qui est la société locale qui s'occupe du graphique et de la maintenance du site de Renens ? Quel est son cahier des charges et de quoi s'occupe-t-elle exactement ? Pourquoi un appel d'offres sera effectué cette année pour renouveler la cyberadministration ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné pour envisager un appel d'offres ?

Réponse :

C'est la société Équateur de Renens qui a créé le site renens.ch en 1999 et qui s'est chargée de sa refonte en 2013-2014. C'est elle qui a élaboré le slogan Renens Carrefour d'idées et le logo de la Ville. Les tâches confiées à cette entreprise concernant nos supports digitaux sont l'hébergement, la maintenance technique, ainsi que le développement de nouvelles pages et rubriques. Lorsqu'on évoque les supports digitaux, il s'agit de renens.ch, renens.ch/en mouvement, l'application *Renens en Mouvement* et le site de la Salle de spectacles.

Le dernier préavis relatif à la "Mise en place de la Cyberadministration et refonte du site Internet" date de 2012. À part des retouches purement cosmétiques en 2019 et l'ajout de nouvelles pages ou rubriques, il n'y a pas eu de modifications significatives. Les évolutions technologiques apparues ces dernières années permettent maintenant d'envisager la dématérialisation complète de plusieurs autres prestations. Le mandat confié permettra de déterminer ce qu'il est possible de réaliser et ce sera aussi l'occasion de se questionner plus largement sur l'ergonomie de notre site. Ce qui était prévu dans le cadre du préavis N° 27-2012 a ainsi été réalisé à satisfaction. Il faut maintenant envisager l'avenir à l'aune des progrès et ceci autant pour le bénéfice des usagers que de l'administration. Pour mémoire, on rappellera que dans le chapitre 4 du préavis précité il était mentionné « Le développement de la cyberadministration est plus qu'un projet. Il s'agit d'un programme de changements et de transition à conduire sur plusieurs années ». Le montant initialement prévu était uniquement de CHF 3'800.- pour cette partie.

Il est à noter que, depuis 2019, il est possible d'acheter les billets de la Saison culturelle en ligne et de les imprimer depuis son domicile.

Question:

Pourquoi un montant de CHF 5'000.- pour l'« Inauguration de la Ferme des Tilleuls » figure-t-il dans les frais de réceptions et de manifestations (compte N° 1010.3170.00) du budget 2020 ?

Réponse :

À l'heure actuelle, il y a eu uniquement une manifestation organisée pour la première exposition présentée à La Ferme des Tilleuls. Cette inauguration concerne ainsi l'inauguration de l'ensemble des bâtiments et les portes ouvertes de l'annexe qui est opérationnelle depuis 2019. Une cuisine professionnelle viendra également compléter adéquatement le site prochainement. Ce sera ainsi l'occasion de faire une inauguration publique de l'entier du périmètre rénové et faire découvrir le nouveau partenaire pour la restauration, l'ORIF.

Observation N° 1 : La cogest souhaite une répartition organisationnelle et financière plus claire entre manifestations de la commune et celle de la ferme des tilleuls.

D'autre part la cogest estime que le budget déjà octroyé par la commune devrait lui permettre de financer ses manifestations.

Réponse de la Municipalité: L'inauguration de la Ferme des Tilleuls est un événement particulier, organisé conjointement par la Fondation de la Ferme des Tilleuls, la structure de l'Orif et la Ville de Renens. Le premier soir de la manifestation, vendredi 25 septembre, la Fondation organise le vernissage des deux premiers modules du Colossal d'Art Brut ORGANUGAMME II de Danielle Jacqui, en présence de Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle. Le lendemain, il s'agira de l'inauguration officielle des bâtiments rénovés du site de la Ferme des Tilleuls. L'Orif participe également à l'événement pour promouvoir son nouveau Café Restaurant. Le montant de CHF 5'000.- attribué au budget de l'Administration pour l'événement représente la participation financière de la Ville de Renens. La Fondation de la Ferme des Tilleuls et l'Orif y participent également, à hauteur du même montant.

La Cogest refuse la réponse municipale car elle n'aborde pas la répartition organisationnelle. Côté financier la manifestation n'ayant pas encore eu lieu, la question sera reposée l'an prochain.

Question:

Qu'en est-il des vœux des préavis ? Sont-ils réalisés ? Existe-t-il un listing des vœux réalisés ?

Réponse

Les vœux qui accompagnent certains préavis ne font pas l'objet d'un suivi systématique et d'un monitorage. Lors de la mise en œuvre des préavis, et dans la mesure du possible, il est bien évidemment tenu compte par les porteurs du dossier des vœux du Conseil communal. Un partenariat entre le Bureau du Conseil communal et la Municipalité serait parfaitement envisageable si le législatif souhaite qu'un listing des vœux soit établi

Question:

Qu'en est-il des vœux des préavis ? Sont-ils réalisés ?

Y-a-t-il un listing des vœux réalisés ?

Réponse :

Les vœux qui accompagnent certains préavis ne font pas l'objet d'un suivi systématique et d'un monitorage. Lors de la mise en œuvre des préavis, et dans la mesure du possible, il est bien évidemment tenu compte par les porteurs du dossier des vœux du Conseil communal. Un partenariat entre le Bureau du Conseil communal et la Municipalité serait parfaitement envisageable si le législatif souhaite qu'un listing des vœux soit établi.

Observation N° 2 : La cogest souhaite obtenir un listing des vœux déposés par les commissions ad'hoc lors de l'étude des préavis

<u>Réponse de la Municipalité</u>: La Municipalité chargera le Service de l'administration générale d'établir une liste des vœux formulés par les commissions au moment de l'étude des préavis et d'assurer le suivi. Ce travail sera effectué rétroactivement depuis le début de la législature en cours (préavis N° 1-2016). La liste des vœux sera communiquée à la Commission de gestion en début de chaque année, en même temps que la liste des préavis bouclés relative aux aspects financiers.

La Cogest accepte la réponse

Question:

Pourquoi les voitures des exposants sont placées sur la place le mercredi et que le samedi c'est interdit ?

Réponse :

Cette situation a été régularisée en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois et les exposants du mercredi ne devraient plus se parquer sur la place du Marché.

Question:

Qu'en est-il de l'Union des sociétés locales de Renens?

Réponse :

L'ancienne Union des sociétés locales de Renens a cessé ses activités. Par contre il existe, deux entités distinctes, le Forum des Associations de Renens (FAR) et l'Association des Commerçants de Renens (ACR) qui mènent différentes actions.

Le FAR est l'Association faîtière des associations de Renens, dont le Président est M. Joao Guedes, de la Fédération des Associations portugaises de Suisse. Une convention de partenariat est établie entre le FAR et la Ville de Renens, qui détermine les soutiens apportés par la Ville, précise les montants et l'affectation des subventionnements consentis par la Ville et les dates des versements pour l'organisation de différentes manifestations, définit les activités ou les projets attendus par la Municipalité et à mettre en œuvre par le FAR et fixe les modes d'évaluation de l'utilisation des fonds, mais aussi la lisibilité de l'action bénévole des membres impliqués dans les actions et les projets.

L'ACR, présidée par M. Philippe Dufloo, opticien à la Lunetterie de la Mèbre, à Renens, s'est créée en 2017, à l'initiative de quelques commerçants du centre-ville souhaitant se regrouper afin d'établir un lien avec les autorités de Renens. La Municipalité accompagne ce groupement, fort de 32 membres, via son service de la promotion économique.

La Municipalité est également membre de la Société Industrielle et Commerciale de l'Ouest lausannois (SICOL) qui représente des branches d'activités diverses telles que l'artisanat, l'industrie, le commerce, les indépendants et les sociétés de service.

Question:

Comment se passe la surveillance de l'impôt pour les chiens ?

Ne faut-il pas le supprimer comme à Genève ?

Réponse :

Selon le règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC), l'impôt sur les chiens est dû par tout propriétaire au 1^{er} janvier de l'année. Chaque année, la Commune procède au recensement des chiens habitant sur le territoire renanais (y compris ceux bénéficiant d'une

exonération partielle ou totale) et le communique à l'office d'impôt des Districts de Lausanne et Ouest lausannois, qui se charge ensuite de la facturation de l'impôt aux propriétaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le registre national AMICUS permet d'améliorer la qualité des données par la dissociation de l'enregistrement du détenteur par la Commune et de l'enregistrement du chien par le vétérinaire.

Les propriétaires dont le chien est déjà déclaré sont dispensés de le réinscrire au début de chaque année. Les chiens décédés, disparus, vendus ou donnés en cours d'année doivent faire l'objet d'une annonce par les propriétaires auprès de l'administration communale. Afin d'informer les propriétaires, en début d'année la Commune fait paraître un avis dans le journal 24Heures et procède également à un affichage au pilier public.

Le montant de l'impôt cantonal, prévu par la loi annuelle sur l'impôt, se monte à CHF 100.-. Le montant de l'impôt communal, fixé par l'arrêté communal, se monte aussi à CHF 100.- ce qui représente des rentrées financières non négligeables. Au vu de ce qui précède, et sachant que ces montants viennent en partie contrebalancer les coûts supportés notamment pour l'achat des sachets à crottes et l'entretien des espaces publics il n'est pas prévu de l'abandonner.

Sur l'année 2019, l'impôt communal s'élève à CHF 50'536.-, déduction faite des frais d'émoluments perçus par le Canton pour le travail de facturation.

PROMOTION ECONOMIQUE

Question:

Promotion économique : Quelle est la part de recherche économique exogène dans le poste de M. Nicolas Servageon ?

De quoi s'occupe-t-il hors des Ateliers de Renens?

Réponse :

En préambule, il est utile de préciser ce qui est entendu par promotion économique exogène qui, normalement, s'applique à des démarches dans des pays étrangers. Il est compris que la question porte sur les activités en dehors de la Ville de Renens. M. Nicolas Servageon participe à de nombreuses activités ou manifestations au niveau cantonal, voire national. Par exemple, une participation au salon EPHJ (Environnement professionnel Horlogerie Joaillerie Microtechnologies et medtech) à Palexpo, à l'événement Berne Start-up Invest, à la remise du prix PERL de Lausanne région ou à l'événement de la BCV Conjonctures et perspectives, permettent de rencontrer des entreprises susceptibles de s'intéresser à la dynamique qui se met en place à Renens. Des liens étroits avec les organismes chargés de cette promotion (DEV, InnoVaud, Switzerland Global Enterprise) sont également faits régulièrement.

Le délégué économique occupe un mandat équivalent à un 0,4 EPT : en plus de son activité en faveur des Ateliers de Renens, il s'occupe notamment de la relation avec les entreprises renanaises, de l'organisation de l'événement annuel « Innovation by design challenge (soirée Municipalité entreprises) », du lien et du soutien au commerce local ainsi que des relations avec les partenaires clés (Canton, région et organismes divers) en matière de promotion économique.

RESSOURCES HUMAINES - RH

Question:

Une demande pour 2.9 EPT a été acceptée sur le budget 2020 sur un total de 4.2 EPT initialement demandés. Qu'est-ce qui a été refusé et pourquoi ?

Qu'est-ce qu'il a été décidé de ne pas faire en renonçant à ces 1.3 EPT?

Réponse :

Un poste de 0.5 EPT en tant qu'assistant socio-éducatif (ASE) pour l'accueil familial de jour a été refusé ainsi qu'un poste de 0.8 EPT en tant que chargé de projets à l'intégration des étrangers. Les demandes de nouveaux postes ont été validées par ordre de priorité selon le contexte du service concerné et des projets qui en découlent. Le refus du poste supplémentaire d'ASE reporte le projet d'ouvrir un lieu collectif destiné à la formation des accueillantes en milieu familial (AMF). Le refus du poste supplémentaire à l'intégration ne met pas en péril l'activité du bureau, la situation actuelle avec un stagiaire est satisfaisante, malgré le temps requis pour former cette personne chaque année.

Question:

En 2019, combien de stagiaires ont bénéficié de formations externes et pour quel coût ? Que sont devenus ces stagiaires ?

Réponse :

Durant l'année, cinq stagiaires ont bénéficié de formation continue dans le cadre de leur stage au sein de la Ville de Renens, pour un coût total de CHF 105.- (formation d'un coût minime, voire gratuit).

Deux d'entre eux terminent leur contrat en 2020, deux autres ont obtenu un poste auprès d'un autre employeur, et le dernier a terminé son stage, mais demeure sous contrat avec la Ville de Renens, dans le cadre de remplacements au sein des garderies.

Question:

La Commission demande le compte d'exploitation anonymisé lié au contrat d'assurance de perte de gain de la Vaudoise sur les cinq dernières années, ainsi que le compte sinistre de l'assurance accident SUVA, également anonymisé.

Réponse :

L'état de sinistralité au 14 février 2020 des contrats d'assurance contre les accidents et la maladie des employés de la Ville (Vaudoise et La Bâloise) sont en annexe.

Question:

Concernant les frais de formation du personnel, quelles sont les formations accordées en 2019 ?

Réponse :

Les informations détaillées sur la formation du personnel durant l'année se trouvent en annexe.

FINANCES

Question:

Concernant le parascolaire, est-il possible d'envisager une facturation électronique des frais pour diminuer des frais d'affranchissement élevés ?

(En lien avec la question au Service Enfance-Cohésion sociale "Pour la facturation du parascolaire, estil envisageable de ne faire des envois à domicile que si expressément demandé ?")

Réponse :

Nest (facturation générale): techniquement, il existe deux solutions :

 Facturation e-bill: cela consiste à déposer la facturation via les plateformes bancaires / PostFinance, après inscription des débiteurs en question dans leur accès privé. Ce mode de faire est particulièrement onéreux à mettre en place, mais à vérifier (Licence spécifique, mise en place, frais de commission, etc.) - Facturation envoyée automatiquement par e-mail (mail avec facture en pdf), moyennant investissement pour le paramétrage et le renseignement des adresses e-mail.

Dentagest (clinique dentaire): techniquement, il existe une solution (avec la version juillet 2020):

- Facturation e-bill: non développé par le programme
- Facturation envoyée automatiquement par e-mail (mail avec facture en pdf), moyennant investissement pour l'achat de la version 2020, le paramétrage et le renseignement des adresses e-mail.

Abalmmo (programme de gérance): techniquement, il existe une, voire deux solutions :

- Facturation e-bill: actuellement en phase de développement, pas de mise en place possible immédiatement
- Facturation envoyée automatiquement par e-mail (mail avec facture en pdf), en attente de réponse du fournisseur informatique.

L'aspect facturation fait l'objet de la poursuite des mesures de rationalisation rendues possibles grâce à l'implémentation des nouveaux programmes, après analyse complète des différentes possibilités.

Visite du dicastère, Questions - réponses

Accidents professionnels

Concernant les accidents professionnels, le bilan de l'assurance montre de très mauvaises années de 2013 à 2018. Que s'est-il passé ces années-là ? De quel type sont ces accidents ? S'agit-il de problèmes spécifiques d'accidents liés à l'activité professionnelle ? Est-ce que cela a des effets sur les heures supplémentaires et les emplois temporaires qui sont en augmentation (Rapport de Gestion, p. 57) ? Comment explique-t-on l'augmentation d'un quart des arrêts maladie en deux ans, de 2017 à 2019 ? Comment revenir à des taux d'accidents plus acceptables ?

Mme Savioz. Nous recourons au travail temporaire dans trois cas. :

- Quand un poste fixe se libère, nous nous donnons parfois le temps de définir ce que nous voulons exactement comme profil.
- Pendant les congés maternité. Nous avons par exemple vu une explosion des grossesses à la Farandole l'année dernière.
- Pendant les arrêts maladie de longue durée, l'assurance nous donne les moyens de payer des employés temporaires.

Nous sommes actuellement en train d'essayer d'implémenter un projet de prévention des accidents nommé « Santé et Travail ». Cela coûte cher, mais nous espérons le faire dans le futur.

Mme Savioz fournira à la CoGest davantage d'informations sur les accidents professionnels et sur les secteurs d'activités les plus touchés. Elle transmettra également les détails communiqués par l'assurance sur les parties du corps les plus touchées lors de ces accidents.

Documents complémentaires non reçus :

Prévenir vaut mieux que guérir souligne un commissaire. Il s'agit de mettre l'accent sur la prévention des accidents complémentairement aux assurances.

Observation 0 - Remarque 0

La Cogest déplore n'avoir pas reçu les documents promis par le service concernant la liste des apprentis ainsi que les rapports des accidents de travail. Elle reprendra donc ces sujets l'an prochain. Attendre les dossiers promis par Mme Savioz et finir le sujet (y compris responsable sécurité de la commune)

<u>Réponse de la Municipalité</u>: A la suite de la demande de la Commission, les documents ont été demandés auprès des assurances qui couvrent les accidents (Suva et La Vaudoise). Ils ont été reçus tardivement, et ont été transmis à la Commission. Les informations relatives aux effectifs du personnel, y compris les apprenti.e.s et les stagiaires, ont également été transmis à la Commission.

La Cogest accepte la réponse et remercie la Municipalité.

Cas de longue durée :

Question:

De quelle durée exacte sont les cas de longue durée, combien de temps ces employés restent en congé maladie ?

Réponse :

Mme Savioz : Les cas de longue durée sont ceux en arrêt maladie depuis au moins 3 mois.

Nature des accidents :

Question:

Quelles parties du corps sont touchées lors des accidents professionnels ?

Réponse :

Ces informations ont été transmises à la Cogest (voir explication en annexe).

Stagiaires:

Question:

Quelle est la définition exacte de ce qu'est un stagiaire ? Et comment sont-ils rémunérés ?

Réponse :

Mme Savioz : Il s'agit de stagiaires en cours de formation ou qui vivent leur première expérience professionnelle. Leur rémunération dépend du type de stagiaire, du contrat et de ce qui est convenu avec l'école. Un stagiaire qui sort de l'école (bachelor/master) sera rémunéré CHF 3'125.- par mois, pour une durée déterminée d'un an. Le stagiaire peut partir quand il veut, s'il trouve un poste fixe.

Les dicastères de la cohésion sociale et du CJS sont gourmands en stagiaires, de même que celui de l'urbanisme, demandeur de stagiaires avec un master. Et ça se passe bien.

Service	Rémunération	Durée	Période du stage
		01.03.2019	
Enfance-Cohésion sociale / Secteur		au	
intégration	CHF 3'125 par mois	31.01.2020	Après étude
Gestion urbaine-Développement		01.02.2019	
durable / Secteur développement		au	
durable	CHF 3'125 par mois	31.10.2019	Après étude
		01.04.2019	
Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-		au	Probatoire pour une entrée à la
Sport / Ondallaz	CHF 100 par jour	31.01.2020	EESP
		20.05.2019	
Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-		au	Durant sa maîtrise universitaire en
Sport / Secteur Sport	CHF 3'125 par mois	19.05.2020	gestion du sport et des loisirs

		01.09.2019	
Informatique-Population-Sécurité		au	
publique	CHF 1'625 par mois	24.01.2020	Durant sa formation à l'ETML
Enfance-Cohésion sociale / Garderie		01.01 au	Probatoire pour une entrée à
Les Globe-Trotteurs	CHF 500 par mois	31.05.2019	l'ESEDE
		25.11.2019	
Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-		au	
Sport / Secteur Culture	CHF 3'125 par mois	24.11.2020	Après étude

Stagiaires diplômés

Question:

Ne profite-t-on pas des stagiaires diplômés en ne les payant que CHF 3'125.- alors qu'ils sont diplômés ?

Réponse :

Mme Savioz : Cette rémunération est supérieure à ce qui est généralement proposé. Et les stagiaires sont plutôt surpris en bien quand ils apprennent leur rémunération.

M. Veyre : Encadrer des stagiaires est un gros travail d'accompagnement. Il ne s'agit pas de personnel au rabais. L'investissement de temps pour former les futurs diplômés et jeunes diplômés est conséquent. On ne demande pas de productivité à ces gens-là et c'est important de le noter.

Les apprentis :

Question:

Pourquoi la Ville n'a que 15 apprentis ? Pour une ville comme Renens, cela paraît peu.

Réponse :

Mme Savioz : L'encadrement et la formation des apprentis sont lourds. Les charges d'encadrement sont importantes. Cela prend beaucoup de temps aux employés. Les RH travaillent sur la base du volontariat, des employés s'annoncent pour exprimer leur désir de prendre en charge des apprentis. Il faut compter du temps supplémentaire dans le cahier des charges de ces employés qui s'occupent des apprentis.

Question.

Un apprenti de 3^e année peut parfaitement se gérer lui-même et travaille de manière autonome.

Réponse :

Mme Savioz : Il faut mettre un bémol à cette affirmation. Les apprentis ne font pas partie du personnel. Le travail fourni par l'apprenti est certes plus conséquent en 2^e et 3^e année, mais nous partons du principe que la qualité de la formation implique un gros investissement même après la première année.

Question. Le Covid-19 va impacter les places d'apprentissage. Renens prévoie-elle d'augmenter les places d'apprentissage pour pallier le manque de places ?

Réponse :

Mme Savioz : Toutes les places d'apprentissage que nous proposons ne sont pas pourvues à l'heure actuelle. Les agents d'exploitation sont par exemple peu nombreux à se présenter. Les jeunes sont peu enthousiastes à entrer dans le réseau communal, ce n'est pas un secteur privilégié chez les jeunes. On le voit par rapport à la qualité des candidatures reçues. Ce sont souvent des jeunes en difficulté scolaire. Nous n'avons pas de canevas de candidatures, de profils de personnes qu'on reçoit et d'autres pas. Nous décidons au cas par cas.

Dotation du personnel:

Question:

Combien Renens a-t-elle d'employés, leur nombre total, pas en total EPT?

Réponse :

Ces données figurent en annexe.

Question.

Est-ce que le taux de rotation est élevé dans notre administration ? Et si oui pourquoi ?

Réponse :

Mme Savioz : Peu de gens quittent l'administration communale du fait des avantages d'être fonctionnaire. Chaque personne qui part est reçue par le service RH quand elle démissionne. Deux dicastères sont plus touchés, CJS et Cohésion sociale. Il s'agit là de personnes dont la carrière évolue et qui veulent voir autre chose. C'est souvent un changement de perspective pour ces gens. Ces secteurs sont ceux qui traditionnellement connaissent plus de rotation. Cela reste des métiers difficiles.

Question.

Dans le cadre du CRA, il y a eu beaucoup de changements. Analysez-vous de manière plus fine ce qui se passe ou ce qui s'est passé quand des personnes partent ?

Réponse :

Mme Savioz : Il y a eu beaucoup de discussions et de réflexions autour de ces départs. Beaucoup d'encadrements ont été mis en place. Il y a des moments où on est plus en phase et il est alors judicieux de partir à certains moments.

Relations de travail:

Question:

Quand quelqu'un vient vous voir en exprimant des problèmes avec un chef de service ou un responsable, êtes-vous à l'écoute ? Quelle stratégie mettez-vous en place pour résoudre le problème ? **Réponse :**

Mme Savioz : Chaque employé peut aller parler avec Mme Péclard, du cabinet DIDISSHEIM. Parfois, il y a plusieurs personnes d'une équipe qui viennent parler d'un problème, on met alors en place des stratégies plus vastes. Cela prend plus de temps, on a des projets de ce type actuellement en cours.

Question.:

A-t-on des cas de mobbing ou de harcèlement?

Réponse :

Mme Savioz : Pas actuellement et pas à ma connaissance.

Logiciel de gestion RH:

Question:

La Commune propose seulement et n'impose pas une formation avec le logiciel Allegro. N'est-ce pas judicieux de former le personnel à utiliser ce logiciel ?

Réponse :

Mme Savioz : C'est en effet un problème que le personnel n'ait pas été formé pour utiliser ce logiciel. Et nous travaillons actuellement pour que cela soit fait.

Observation 4 : la Commission de Gestion s'étonne que la formation soit prévue bien après la mise en service du système Allegro. À l'avenir, la Municipalité a-t-elle prévu de former préalablement le personnel avant la mise en service de nouveaux programmes ?

<u>Réponse de la Municipalité</u> : La Municipalité est consciente de la nécessité de former le personnel avant l'installation de dernières versions et de nouvelles applications.

Elle en a tenu compte lors de la mise en place des derniers outils M-Files (Gestion du courrier entrant et sortant) et Eséances (Organisation des séances de Municipalité). Les utilisatrices et utilisateurs ont reçu une formation au préalable, dispensée en interne par une équipe de collaboratrices et collaborateurs qui assure également une assistance au quotidien.

La Cogest est satisfaite de la réponse et l'accepte donc.

Sinistres véhicules

Question:

La charge des sinistres sur les véhicules à moteur est dite conséquente (p. 44 du Rapport de Gestion). Que s'est-il passé ?

Réponse :

M. Clément : Une nacelle s'est encastrée sur un pont CFF qui venait d'être rénové.

Cartes journalières CFF/CGN

Question:

Le rapport de gestion montre qu'il y a une grande utilisation des cartes CFF/CGN. Serait-il adéquat d'augmenter le nombre de ces cartes à vendre pour satisfaire toutes les demandes ?

Réponse :

M. Clément : Un quota de cartes est mis à disposition par les CFF. On n'a pas le droit à davantage. Cela a un coût pour la collectivité, on ne rentre pas dans les frais. Et il faut souligner que les CFF discutent d'abandonner cette prestation aux communes.

WC canines

Question:

Les chiens ont-ils des lieux spécifiques pour faire leurs besoins ?

Réponse :

M. Veyre. Les chiens n'ont pas d'endroits spécifiques pour faire leurs besoins. La Commune met des sacs à disposition pour ramasser les besoins des chiens.

Commission de naturalisation

Question:

Qu'en est-il de la Commission de naturalisation?

Réponses :

M. Clément : Il reste une Commission de naturalisation pour les cas irrésolus. Il ne reste que des dossiers des personnes qui ont plus de peine, pour lesquels c'est plus compliqué. Pour l'essentiel des cas, nous avons terminé les dossiers. La commission existe formellement, mais n'a plus d'activité.

M. Veyre : La volonté municipale est de dissoudre cette commission. Nous pourrons ensuite tirer un bilan. Sous la nouvelle loi, il n'y a plus de commission de naturalisation.

Poste d'archiviste

Question:

« Le poste d'archiviste est toujours vacant. Qu'en est-il ?

Réponses

M. Veyre: Suite au départ de Fabrice de Icco, nous avons mis le poste au concours et avons engagé une personne pour le 1^{er} janvier 2020. Mais la personne s'est désistée. Un archiviste va commencer à 50% au 1^{er} juillet 2020. On réfléchit au modèle quant à la gestion de nos archives, à un modèle hybride, entre historien et rat de cave capable de gérer tous les documents. Mais il s'agit d'une mission impossible, car ce sont deux métiers différents. On cherche désormais un profil plutôt de type historien. Nous aimerions rendre ces archives plus facilement consultables.

M. Clément : On tente d'étoffer nos archives. On essaie d'enregistrer nos aînés pour constituer des films pour relater la mémoire de Renens. Nous avons également un projet de livre sur l'histoire de Renens.

Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes 2019

Visite du 27 mai 2020,

Introduction et points forts

Monsieur le Municipal Didier Divorne étant excusé pour un petit problème de santé, c'est Monsieur Antoine Perret, chef de service qui représente le dicastère et donne un aperçu des éléments-clés de l'année 2019 :

- Chantier Château 17, agrandissement de la crèche et rénovation du bâtiment
- Remise du bâtiment scolaire Maurabia marquant la fin des travaux de rénovation et agrandissement de la salle de gymnastique ainsi que la création de 8 salles de classe et deux salles spéciales entre autres.

Réponses écrites de la Municipalité

BÂTIMENTS-DOMAINES-LOGEMENT-CULTES - BADOLOC

Questions:

La Commission aimerait connaître la consommation en combustibles des cinq dernières années d'Ondallaz, avant et après le remplacement de la chaudière.

Quelle solution est envisagée pour régler le problème de l'entretien dispendieux des stores du collège du Léman ? Si un bâtiment scolaire dure 50 ans, combien de fois faudra-t-il changer des stores qui ne sont pas adaptés et qui ne fonctionnent pas ?

Réponse :

Une baisse de 9,5%, représentant 1'500 litres, a été constatée entre la période de chauffe de 2017 à 2018 et 2018 à 2019. Ce calcul tient compte des degrés /jours. Les chalets Joli-Bois et Rosée du Soleil sont dorénavant suivis par le bureau d'ingénieurs Enerplan et ceci seulement depuis janvier 2019. Le fonctionnement de la chaudière est géré par l'équipe de l'intendance se trouvant sur place. Il est dès lors impossible de savoir à quel moment la production de chaleur était enclenchée et coupée les années précédentes.

Sur les 348 moteurs de stores installés au collège Joran, 40% ont été changés et 24% sur les 255 moteurs de stores pour le collège Vaudaire. Les moteurs changés sont dès lors plus puissants, passant de 6 Newton/mètre (90W) à 15/20 Newton/mètre (140/160W). La durée moyenne d'un moteur est d'environ 10 ans. Toutefois, cela dépend de la fréquence d'utilisation qui varie d'une classe à l'autre.

Questions:

Concernant le parking des écoles, on remarque qu'après les horaires scolaires et surtout le week-end, à partir du vendredi après-midi, les parkings des écoles sont « squattés » par des camionnettes et des fourgonnettes d'entreprises au détriment des habitants et des commerces du quartier.

Que faut-il faire? Introduire un parking horaire de 3 heures par exemple aussi le week-end?

Réponse

Ce point sera traité par le groupe de travail parking dont les objectifs sont notamment d'étudier les différentes alternatives possibles à la gestion actuelle des parkings privés communaux, en tenant compte de la politique de la Commune de permettre le parking de 18h00 à 6h30, les samedis, les dimanches et les jours fériés, ainsi que des possibilités techniques envisageables.

Question:

Quel est l'état et l'inventaire de la consommation énergétique (en %) des bâtiments de la Commune ?

Réponse :

Sur l'ensemble des bâtiments administratifs, 95% de la surface chauffée bénéficie d'un suivi énergétique par l'intermédiaire du bureau d'ingénieurs Enerplan, d'Energo et Enercoach. Les 5% restants englobent les locatifs, le local du cimetière, les édicules, le Temple ainsi que le bâtiment de La Ferme des Tilleuls.

Question(s) de la Commission de gestion :

Qu'en est-il du préavis concernant le dépassement du crédit de La Ferme des Tilleuls ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Le préavis de dépassement, concernant le préavis pour le crédit d'étude et de rénovation et le préavis pour le crédit pour les travaux de rénovation du bâtiment, est en cours de rédaction, dans les différents services concernés, après avoir fait l'objet d'une expertise neutre et externe.

Visite du dicastère, Questions – réponses

En préambule, hors questions officielles et pour précision, concernant les 95% de bâtiments suivis énergétiquement, ce sont en effet les bâtiments administratifs et scolaires. Les locatifs sont également suivis en interne par GUDD dans le cadre du projet cité de l'énergie, mais uniquement en ce qui concerne les consommations des communs.

Composition du groupe de travail « Parking »

MM. Olivier Golaz, Christophe Sarda, Guy-Paul Bosson, Christian Hautle, Michel Veyre (en appui) et Antoine Perret.

Cultes - Subventions aux différentes églises

Question:

Comment sont-elles calculées ?

Réponse :

Les subventions sont accordées aux Églises officiellement reconnues par la Constitution vaudoise. Les communes prennent en charge l'entretien et la rénovation des lieux de culte, les dépenses liées à l'utilisation de ces lieux (allant du vin de cène aux frais de chauffage), ainsi que les salaires des organistes et des sacristains. Les officiants (pasteur.e.s, diacres) sont quant à eux rémunérés par le Canton.

La répartition est faite en fonction du nombre estimé de paroissien.ne.s et d'habitant.e.s pouvant se rendre au lieu de culte concerné. Cette répartition se fait parfois par quartiers, parfois par Commune. Des conventions intercommunales règlent les façons de procéder.

Office du logement – Attribution des logements

Question:

Quels sont les critères pour obtenir un logement, qui serait propriété de la Commune ?

Réponse :

Lorsqu'un logement propriété de la Commune de Renens se libère, une coordination est mise en place entre le service de gérance du Service BaDoLoC et l'Office du logement. Le choix des locataires s'opère par le biais de l'Office du logement.

Une attention particulière est apportée pour des personnes/familles ou personnes qui font appel à l'Office du logement pour des difficultés de trouver un logement et qui pourraient prétendre à être candidats pour un logement subventionné (public cible aux revenus modestes). Ces personnes doivent

être domiciliées à Renens depuis plus de 3 ans ou travailler à Renens depuis au moins 5 ans. Une collaboration inter-service transversal se fait pour être au courant de situations de familles connues par le Service Enfance et Cohésion sociale (ECS) et également par la travailleuse sociale logement de l'ARASOL. Une attention particulière est apportée à la situation d'urgence en besoin de logement : urgence sociale, sanitaire, démolition de l'immeuble dans lequel habite le ménage, etc. Les dossiers de candidatures sont soumis au Chef du service BaDoLoC ainsi qu'au Municipal en charge du logement pour approbation et validation.

Contrats de bail

Question:

Comment sont libellés les contrats types ou bail type ?

Réponse :

Pour ce qui est des logements propriétés de la Ville de Renens, seuls les appartements sis Rue de la Source 1 sont encore soumis au contrôle cantonal du Service cantonal du logement et des gérances (SCL) en tant qu'ancien immeuble subventionné. Les baux contractés répondent aux critères de contrôle et d'usage des logements subventionnés. Pour ce qui est du reste des logements en location, ces derniers sont régis par le droit du bail ordinaire. Les baux sont donc des baux ordinaires de location comme pratiqués par toute gérance dans le canton de Vaud.

Question:

Quels sont les critères pour ne plus pouvoir jouir d'une telle location ?

Réponse :

Dans la mesure où les baux contractés sont régis par le droit du bail ordinaire, aucun critère particulier n'est appliqué pour des résiliations de baux.

Logements d'urgence

Question:

Qu'en est-il des logements d'urgence ? (par exemple ceux qui se trouvent près du Collège des Pépinières ?) Aucune information dans le rapport de gestion pour 2019 !

Réponse :

L'immeuble sis Rue de Saugiaz 8 à 1020 Renens est le seul à contenir des logements dits d'urgence. Il a été acquis par la Commune dans la perspective de la création d'un nouveau plan de quartier et du projet de la nouvelle zone scolaire Verdeaux-Pépinière-Saugiaz.

Dès son acquisition, l'occupation de cette maison dotée de deux appartements a été affectée à de la location pour des familles en grande difficulté psycho-sociale et/ou financière. La dénomination première de ces logements a été « logement de secours ». Ces logements devaient être alors occupés pour un temps court de quelques mois pour permettre aux familles d'assainir leur situation et de retrouver un logement dans une gérance privée en leur nom propre. De l'expérience vécue dans toutes les communes de l'Ouest lausannois qui ont pratiqué le modèle de « logement de secours », il en ressort que les problématiques à résoudre pour assainir les situations des ménages concernés prennent du temps et ne permettent malheureusement pas aux familles de sortir des difficultés uniquement en quelques mois. Les deux appartements loués dans l'immeuble sis Rue Saugiaz 8 sont actuellement occupés par deux familles qui répondent aux critères présentés ci-dessus. L'Office du logement a connaissance de ces situations et procède à un suivi dans le but de leur permettre d'acquérir un logement ailleurs, en leur nom propre. Le projet de démolition de cette maison est prévu à l'horizon 2023. D'ici cette échéance, la location de ces deux appartements sera toujours destinée à des familles nécessitant une aide particulière.

Question:

Brève indication de la procédure d'une demande d'appartement subventionné (ou abordable)?

Réponse :

Toute personne au bénéfice d'un permis de séjour valable de type B, C et de nationalité Suisse et habitant Renens depuis plus de 3 ans ou y travaillant depuis au moins 5 ans peut venir se renseigner à la réception de l'Office du logement pour poser un dossier de candidature à un logement subventionné. La personne doit remplir un formulaire d'inscription indiquant notamment le nombre de personnes dans le ménage, les revenus et la raison de la demande. Le formulaire d'inscription est complété par un dossier complet (pièce d'identité, attestation de revenus, attestation de l'Office des poursuites, dernière décision de taxation et assurance ménage). Les revenus du ménage sont examinés. Si les revenus sont trop élevés pour prétendre à être sur la liste d'attente des logements subventionnés, une information quant aux possibles recherches de logement par le biais d'autres offices ou bureaux est donnée.

Après constitution du dossier, les personnes sont reçues par la responsable de l'Office du logement qui procède à un entretien d'information et d'orientation en matière de recherche de logement et de solutions liées éventuellement à une demande de prestations complémentaires AVS/AI ou prestations complémentaires familles. L'inscription sur la liste d'attente des logements subventionnés est valable une année et doit être renouvelée par les demandeurs.

Question:

Signification de : Prioritaire ? Non prioritaire ?

Réponse :

Aucun dossier n'est estimé non prioritaire. Il peut y avoir un degré d'urgence que nous qualifions en entretien et en présence des personnes concernées. L'urgence peut être le fait d'un appartement trop petit pour le ménage et qui a des répercussions sur le suivi scolaire d'enfants ou encore le développement de violences domestiques, la santé ou le handicap d'une personne du ménage, l'insalubrité du logement ou la séparation d'un couple avec enfants dont l'enjeu est la garde partagée à maintenir sur la même commune.

Nous rappelons que le choix des locataires reste au final dans les mains des gérances qui gèrent les logements subventionnés. La gérance fait le choix du dossier et ce dernier doit être validé par le SCL. L'Office du logement n'a qu'une possibilité de dialoguer au préalable avec les gérances afin de pouvoir donner un point de vue et des éléments sur les dossiers qui peuvent ne pas être pris en compte.

Question:

Est-ce qu'il y a une forte demande pour les 1 $^{1/2}$ - 2 pièces ? Combien de personnes peuvent y vivre ? Quelle demande pour les 3 pièces et plus ? Combien de personnes minimum et maximum ?

Réponse :

Les conditions d'occupation des logements subventionnés sont régies par les règlements cantonaux qui découlent la loi cantonale sur le logement (LL). Ses règlements sont le RCOL (règlement du 24 juillet 1991 sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics) et RCOLLM (règlement du 17 janvier 2007 sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés).

Le RCOL est appliqué pour les logements subventionnés qui bénéficient d'une aide dégressive à la pierre. Le RCOLLM est appliqué pour les logements subventionnés qui bénéficient d'une aide à la pierre linéaire.

Selon le RCOL, article 9, le nombre de personnes par logement est fixé comme suit :

Appartement de :

1 pièce 1 ou 2 personnes

2 pièces
3 pièces
4 pièces
4 à 6 personnes
5 pièces
5 à 8 personnes

L'admission de 3 personnes dans un logement de 4 pièces et de 4 personnes dans un de 5 pièces est toutefois tolérée s'agissant de familles monoparentales.

Lorsque les père et mère ont la garde partagée d'un enfant mineur, ce dernier est pris en considération dans les deux logements.

Selon le RCOLMM, art 10, le nombre de personnes minimum par logement est fixé comme suit :

Nombre de pièces Nombre de personnes

1 pièce
2 pièces
3 pièces
4 pièces
5 pièces
5 personnes
5 personnes

Pour les familles monoparentales, le nombre de personnes minimum par logement est fixé comme suit :

Nombre de pièces Nombre de personnes

3 pièces4 pièces5 pièces2 personnes3 personnes4 personnes

Lorsque les père et mère ont la garde partagée d'un enfant mineur, ce dernier est pris en considération dans les deux logements.

L'Office du logement tient une liste d'attente pour les logements subventionnés. Cette liste permet de relever certains aspects du profil des personnes demandeuses et d'obtenir quelques données statistiques.

- Au 28 mai 2020, 44 personnes seules (10% des personnes de la liste d'attente) sont à la recherche d'un logement de 1 à 2 pièces. Ces personnes sont souvent à la retraite, au bénéfice de l'AVS, ou des personnes au bénéfice de l'AI. Quelques jeunes souhaitent partir de chez leurs parents. Certains sont des étudiant-e-s sans grandes ressources financières.
- 339 personnes (87 ménages correspondant à 78% des personnes de la liste d'attente) sont en recherche d'un appartement de 3 pièces et plus.

Question:

% des habitants de Renens?

% des personnes travaillant à Renens?

% des jeunes adultes résidents encore chez les parents qui habitent Renens ?

Réponse :

- Au 28 mai 2020, 2% de la population renanaise est inscrite sur la liste d'attente (437 personnes y compris les enfants qui composent les ménages). Cela correspond à 1.46% des ménages renanais (158 ménages).

- Nous n'avons pas de chiffre concernant le nombre de personnes de la liste d'attente qui travaillent à Renens. Ce type de dossier est en très large minorité. Pratiquement chaque demande représente un dossier de personnes qui vivent depuis plus de 3 ans à Renens
- Nous n'avons pas le chiffre exact des jeunes qui souhaitent quitter le logement de leurs parents, mais nous notons que ces situations sont très minoritaires.

Question:

Quel est le délai moyen depuis le dépôt d'un dossier jusqu'à la conclusion éventuelle d'un contrat de bail ?

Réponse :

Nous n'avons possibilité de donner un délai moyen pour l'accès à un logement subventionné. Cela peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. Le taux de résiliation de ces logements est très faible, notamment pour les logements de 3 pièces et plus destinés aux familles.

Appartements sociaux

Suite au préavis N° 48-2014, la Commune peut prendre en location et sous-louer un maximum de 14 logements avec un encadrement social adapté (fourni par l'ARASOL) destiné à l'autonomisation des ménages concernés. Le chiffre total des ménages bénéficiant d'un logement social peut varier, mais ne doit pas dépasser le plafond maximum de 14. C'est le cas pour 2019 : dix ménages bénéficient de cette prestation avec un bail de sous-location auprès de gérances privées. Deux ménages bénéficient d'un logement appartenant à la Commune de Renens sis Saugiaz 8.

Gestion Urbaine et Développement durable

Visite du 20 mai 2020,

Introduction et points forts

Madame Patricia Zurcher Maquignaz et Monsieur Alain Peneveyre détaillent leurs activités principales

- Organisation et mise en place de la levée de fonds pour la bourse solaire
- Renouvellement et obtention du label « Cité de l'énergie GOLD »
- Obtention du label « Far Trade Town »

Réponses écrites de la Municipalité

GESTION URBAINE-DÉVELOPPEMENT DURABLE - GUDD

Question:

À la Place du marché, pourquoi les blocs d'électricité ne sont pas recouverts de la plaque qui est dans le bloc (question fréquente depuis des années) ?

Réponse :

À la création de la Place du Marché, des grilles ont été prévues pour recouvrir les trappes électriques encastrées. Ces grilles ont été distribuées aux maraîchers et aux commerçants du marché, qui devaient obstruer la trappe une fois celle-ci ouverte. Il est hélas apparu rapidement que les grilles étaient perdues, oubliées ou tout simplement pas mises en place. Afin de faciliter la manœuvre, une plaque d'aluminium a été déposée à l'intérieur de chaque trappe. Ainsi, quand un commerçant ouvre la trappe électrique, il lui suffit de prendre la plaque en aluminium qui se trouve à l'intérieur et de la mettre en place pour sécuriser la fosse. Malgré cela, il arrive encore que certains commerçants ne fassent pas l'effort demandé et cela leur sera rappelé.

Question:

À la Place du Marché, les bacs à fleurs exposés sur les balcons de l'immeuble de la Coop sont-ils attachés ?

Réponse :

Apparemment, les différents pots de fleurs ne sont pas attachés ni sécurisés. Cette mesure de précaution relève toutefois de la responsabilité du propriétaire et des locataires, responsabilité définie par le règlement du bâtiment. Les Services de l'administration ne sont pas habilités à intervenir pour exiger leur fixation. Un article sera rédigé dans le journal communal Carrefour Info afin de rappeler cette mesure de précaution.

Question(s) de la Commission de gestion :

Comment fonctionnent les WC sur le passage sous voie de La Poste ?

Réponse(s) de la Municipalité :

Suite à plusieurs demandes, dont la dernière remonte au Conseil communal du 12 septembre 2019, la Municipalité a décidé de faire remettre en état les WC publics autonettoyants de la Place du Marché, installés lors de la réfection complète de la place.

Ces WC ont fonctionné correctement pendant quelques années. Toutefois, l'entreprise fournisseuse a dû par la suite se déplacer à maintes reprises pour pallier à diverses défections. Cet élément n'étant, après cela, plus sous garantie de fabrication, il a été condamné en 2016 et des WC de chantier ont été posés provisoirement dans le square de la rue de la Savonnerie, puis déplacés à côté des WC fixes défectueux, pour les remplacer.

Il se trouve que les WC de chantier, bien que remplissant leur fonction première, ne donnent pas satisfaction à la population. Une étude de remise en état des WC défectueux a donc été entreprise et les différents devis montrent qu'une dépense de CHF 18'500.- sera nécessaire à leur remise en état. La réfection est en cours de réalisation et la cabine de la Place du Marché pourra jouer son rôle à nouveau avant la fin de l'hiver 2020. Elle ne sera toutefois plus autonettoyante comme à l'origine et devra, de ce fait, être entretenue par le personnel de la propreté urbaine du Service GUDD.

La cabine restera in situ jusqu'aux travaux du tram. Au début des travaux de mise en double sens de l'Avenue du 14-Avril, elle pourra être déplacée, dans un premier temps, dans le square de la Savonnerie, en reliant les conduites d'eau claire et d'eaux usées dans la rue éponyme.

Une fois le nouveau quartier de la Savonnerie construit, avec en son sein des WC publics ouverts 24H/24, la cabine pourra être déplacée dans un parc public ou dans un autre endroit adéquat.

Question:

Quels sont les liens de la Commune avec la volière au chemin des Corbettes ? De quelle manière celle-ci est-elle gérée ?

Réponse :

La volière, en tant que structure, est gérée par le Service BADOLOC. Les factures d'électricité et d'eau sont donc imputées dans ses comptes. L'entretien de l'intérieur et les oiseaux, quant à eux, sont gérés depuis une quinzaine d'années par un collaborateur de la Section Espaces verts du Service GUDD. Ornithologue amateur, mais averti, ce jardinier s'occupe « à bien plaire » de cet espace. À moyen terme, la Municipalité, dans le cadre de son projet Cordon Verdeaux-Village, prône la transformation de cette structure en kiosque/buvette estivale, l'exposition d'oiseaux exotiques en cage n'étant plus une pratique en phase avec les intérêts et les préoccupations de notre époque.

Question:

La Commission souhaite connaître les projets menés par la Commission du fonds du développement durable et de quelle manière ceux-ci sont financés.

Réponse :

La Commission du Fonds du développement durable s'est réunie à six reprises en 2019. Une action importante de promotion des subventions du Fonds a été menée durant l'automne 2018. Le nouveau dépliant réactualisé a été envoyé à tous les habitants de Renens par le biais de l'habituel courrier sur la taxe déchets. Dans un second temps, une information ciblée sur ces subventions a été annexée à l'envoi de l'impôt foncier pour les propriétaires. Cette action de communication a été couronnée de succès, au vu du nombre élevé de nouvelles demandes de subventions déposées depuis. De septembre 2018 à janvier 2019, plus d'une centaine de demandes ont été reçues, ce qui représente le double des demandes déposées l'année précédente à la même période (). Afin de pouvoir continuer à promouvoir et à soutenir financièrement les démarches positives des locataires et des propriétaires renanais, et de poursuivre les projets mis en place par la Commune et favorable à l'ensemble de la population et des entreprises de Renens (p.ex. actions Ecologement, actions Equiwattmobile, actions Plans mobilité entreprises, etc.), la Commission du Fonds a validé, à l'unanimité de ses membres, la proposition d'augmenter la taxe pour le Fonds du développement durable de 0.1 ct/kWh à 0.3 ct/kWh.

Lors de leurs séances plénières, les membres de la Commission du fonds, composée des trois membres de la Municipalité en charge des dicastères Gestion urbaine-Développement durable (GUDD), Urbanisme-Travaux et Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes, du Syndic, du Responsable environnemental, de représentants de différents services de l'administration et du Chef de service GUDD, proposent diverses actions en lien avec le développement durable et de l'énergie, et débattent des demandes provenant de l'extérieur (écoles, privés). Ces mesures sont alors débattues et préavisées. Une fois leur validité confirmée sur la base du Règlement du Fonds, celles-ci sont remontées et avalisées en séance de Municipalité.

Le tableau complet des actions subventionnées par le Fonds en 2019 est disponible dans le Rapport de gestion 2019.

Visite du dicastère, Questions – réponses

WC publics:

Question:

Où en est-on avec les WC sur le passage sous-voie de La Poste (WC Pl. du Marché)?

Réponse de la Municipalité :

Ils ont été réparés (mais sans la fonction d'auto-nettoyage) et seront remis en fonction dès la fin de l'alerte Covid-19.

Propreté urbaine et amendes :

Question:

La modification du règlement de police fin 2018, introduisant des amendes d'ordre (art. 87bis) a-t-elle eu un impact favorable sur la propreté urbaine ?

Réponse de la Municipalité :

2019 a été une période de sensibilisation. Les collaborateurs ont constaté une amélioration pour les crottes de chien. La prochaine étape sera de demander à Police d'intervenir. Le problème des mégots n'est pas résolu, on va continuer à équiper les poubelles et les arrêts de bus de cendriers.

Observation 5 : La Commission estime que la période de sensibilisation doit être terminée ! Au vu des résultats peu encourageants, il est temps de passer à l'étape suivante.

<u>Réponse de la Municipalité</u> : La Municipalité est du même avis que la Commission de gestion et mandatera la Police de l'Ouest lausannois pour intervenir sur le domaine public.

La commission de gestion accepte la réponse et souhaite que le CC soit informé.

Question:

L'organigramme indique un temporaire sous la rubrique « entretien et terrains de sport ». Pourquoi ? **Réponse :**

Il y a en permanence une personne en réinsertion professionnelle.

Labélisation:

Question:

Les labels donnent-ils beaucoup de travail aux services ? Sont-ils bien mis en valeur ? Y en a-t-il aussi dans les autres dicastères ?

Réponse :

Les labels donnent du travail et ont un coût financier. Mais ils permettent de valoriser le travail des collaborateurs. Ils permettent de voir où l'on peut s'améliorer. En 2020, la démarche pour obtenir le label « Ville verte » va aboutir.

On les met en valeur par les drapeaux, plaquettes, symboles sur le courrier.

Des labels peuvent concerner d'autres dicastères, comme « Ville en santé », « Ville amie des enfants », « Ville amie des aînés ».

Achat de véhicules :

Question:

La Commune a-t-elle une vision générale d'achat des véhicules et une politique d'achat unifiée ?

Réponse :

Le Service a un canevas de tous les véhicules, avec la date d'achat, la prévision de remplacement. La décision de remplacement elle-même se fait au moment où cela s'avère nécessaire. Le marché et les techniques évoluent tellement vite qu'il est indispensable de décider au cas par cas, comme pour le remplacement de la voiture à gaz. Ce remplacement a dû se faire plus vite que prévu à cause de problèmes techniques. Pour cet objet, une voiture électrique a été choisie au vu des distances courtes parcourues. Elle est chargée par les panneaux solaires du CTC.

Fontaines et plans d'eau :

Question:

Y a-t-il une politique concernant les fontaines, les plans d'eau?

Réponse :

On y réfléchit dans chaque projet en cours. L'eau est un élément important dans les périodes de chaleur. On installe aussi des fontaines à boire.

Question:

Qu'est-ce que l'Observatoire de la sécurité apporte au service ?

Réponse :

La possibilité de travailler directement avec la police et avec le travailleur social de proximité.

Analyse d'un sac-poubelle :

Question:

Est-ce qu'on a une analyse des sacs-poubelle taxés ?

Réponse :

C'est l'entreprise Valorsa qui s'en charge. On constate 3,5% de sacs non taxés. L'analyse du contenu des sacs est faite par sondage. Elle permet de voir qu'il y a une marge d'amélioration, surtout dans le domaine des biodéchets. Renens a les chiffres équivalents à la moyenne des 7 communes analysées par Valorsa en 2017 (voir tableau Résultat de l'autopsie des poubelles en %, Renens 2017). On ne peut pas obliger les personnes à trier, la taxe au sac est une taxe incitative.

Les ambassadeurs du tri passent dans les bâtiments où l'on sait que les containers posent problème. Voir en annexe autopsie d'un sac-poubelle

Question:

Y a-t-il une collaboration intercommunale?

Réponse :

Le dépliant Recylo-Tri (calendrier des déchets) est fait avec les communes de l'Ouest lausannois. Le Service suit les projets intercommunaux. Le Chef de service fait partie de l'Association romande des chefs de voirie.

Fermeture déchèterie :

Question:

Comment s'est passée la fermeture de la déchèterie de Bussigny ?

Réponse :

Cela s'est reporté sur les déchèteries mobiles (tonnage augmenté de 10%) et sur la déchèterie de Malley, dont on ne connaît que le nombre de passages, qui est resté stable. Chaque passage est facturé à la Commune CHF 17.-.

Ramassage des conteneurs enterrés :

Question:

Comment s'organise le ramassage des déchets dans les conteneurs enterrés ?

Réponse :

Les conteneurs à Renens ne sont pas munis de sondes, qui sont onéreuses. Généralement il n'y a pas de calendrier, le transporteur organise lui-même sa tournée.

Question:

Y a-t-il un taux de rotation important des employés du service ?

Réponse :

Il y a très peu de départs en cours de carrière, les départs se font surtout pour partir à la retraite.

Taille des arbres :

Question:

Des contrôles des tailles des arbres sur les propriétés privées ont-ils lieu ?

Réponse :

L'élagage est soumis à autorisation. Sur dénonciation, le dicastère des espaces verts écrit au propriétaire. Le Service contrôle aussi l'application de la *Charte des aménagements extérieurs*.

Urbanisme et Travaux

Visite du 26 mai 2020,

Introduction et points forts

Madame Tinetta Maystre remémore à la Commission les faits saillants de son service

Concours de la Savonnerie Lancement de la révision du plan d'affectation communal Ouverture du chantier des Entrepôts

Réponses écrites de la Municipalité

URBANISME

Question:

Lors du Conseil communal de décembre, un second crédit-cadre a été voté pour des études urbaines des 5 prochaines années. Par le passé, un crédit de CHF 980'000.- a été accordé pour les études urbaines 2011-2016 (préavis N° 18-2012) et un montant de CHF 460'000.- alloué pour la communication sur les grands chantiers (préavis N° 36-2013). De quelle manière ces montants octroyés en 2012 et 2013 ont-ils été employés ? Est-ce que c'est la bonne méthode ? Quels sont les résultats obtenus ?

Réponse :

Le préavis N° 18-2012 - Crédit nécessaire aux études des plans de quartier prévus pour la législature 2011-2016 et à la révision du plan général d'affectation - a permis de financer les études portant principalement sur les projets de plan de quartier « Chêne » et « Kodak », de Malley, des Entrepôts, de Florissant ainsi que pour le futur quartier de la Savonnerie. Il a également financé des études spécifiques permettant la certification du site 2000 watts et sur l'analyse des projets de tours permettant d'avoir une définition précise de leur développement dans le cadre réglementaire en vigueur, sans nouvelle planification. Ce préavis a également permis d'approfondir des projets d'espaces publics et de développer des thèmes plus généraux en lien avec la future révision du plan d'affectation communal, comme la planification énergétique territoriale.

Le préavis N° 36-2013 - Communication sur les grands chantiers - Renens en mouvement - a défini un cadre financier pour mettre sur pied des mesures d'accompagnement aux travaux conséquents prévus à Renens dès l'année 2013. Il s'agissait plus particulièrement d'organiser des actions de communication et d'animation régulières - avant et pendant les premiers grands chantiers - afin de montrer que ces changements, au-delà de leur impact sur le quotidien des citoyens, s'inscrivent dans une logique à long terme de renforcement et d'amélioration des infrastructures communales. D'un point de vue pratique, il s'agissait de fournir des informations aux citoyens vis-à-vis des nuisances provoquées, d'accompagner les nouvelles habitudes à prendre, mais aussi de soutenir et promouvoir l'activité économique à Renens.

Ces deux préavis se répondent et se complètent. L'urbanisme moderne doit travailler avec les habitants durant l'élaboration des plans de quartier et ceci passe par une information variée et précise durant toutes les phases de développement, jusqu'à la mise en service des nouvelles constructions et infrastructures.

Avec le préavis N° 55–2019 - Crédit-cadre pour les études urbaines 2019-2023, la Municipalité entend répondre aux enjeux d'évolution de la ville. D'une part, sur un plan très technique et réglementaire, elle prévoit de passer de documents statiques à des outils dynamiques ; d'élaborer des instruments concis, clairs et précis qui offrent la marge de manœuvre nécessaire à l'évolution de la ville. Elle accepte que la croissance de la population se fasse dans nos villes pour préserver nos campagnes. Mais elle veut également questionner un modèle de société basé sur une croissance permanente. Le futur plan d'affectation communal comme les plans de détails devront répondre à ces objectifs.

D'autre part, la vision politique que porte la Municipalité fixe comme priorité à ces projets futurs, la qualité du "vide" avant la quantité du "plein", soit les qualités spatiales de l'espace collectif avant les quantités mesurables des constructions privées. Dans cette perspective, elle considère qu'un règlement des constructions est d'abord un mode de définition de la contribution privée à l'espace public, ensuite seulement une définition des règles et des droits de construction.

Finalement, les études que permettront ce crédit formeront avant tout un instrument indispensable, à l'échelle d'une législature, pour atteindre les objectifs urbains que se fixent la Municipalité : qualité de vie en ville, vivre ensemble, et lutte contre le changement climatique.

TRAVAUX

Question:

Sur l'avenue du 14-Avril, en face de l'arrêt du bus de l'Avenir, une grosse flaque d'eau se produit à chaque orage et les piétons en sont aspergés.

Réponse :

Le démarrage du projet du tram devrait régler ce problème.

Question:

Sous le passage sous voie de La Poste, l'éclairage ne fonctionne pas.

Réponse :

L'éclairage sera réparé. Une demande de réparation a été faite auprès des SIE.

Question:

À l'avenue du 24-Janvier, à hauteur de l'ECAL, depuis des années 3 arbres ont été supprimés, mais le trottoir n'a pas été remis en état.

Réponse :

Les arbres ont été coupés lors de la réfection des façades de l'ECAL. Le service GUDD est en train de planifier un projet sur ce trottoir et entre-temps les trous seront rebouchés.

Visite du dicastère, Questions – réponses

En guise d'introduction, et faisant référence à la réponse de la Municipalité concernant les créditscadre pour les études urbaines, le président de la CoGest demande à la Municipalité d'expliquer de quelle manière elle a pu atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés, à savoir : « qualité de vie en ville », « vivre ensemble » et « lutte contre le changement climatique ».

Mme Tinetta Maystre : rappelle qu'elle est consciente des attentes de la population en ce qui concerne ces points, qui sont en quelque sorte les fils conducteurs pour atteindre les objectifs fixés dans les différents travaux et réalisations. La Charte des aménagements extérieurs est une référence et une aide pour le suivi des différents dossiers.

M. Martin Hofstetter: les différents préavis votés sur les crédits d'études sont une source de motivation et d'encouragement pour les différents projets du service, et notamment ceux qui se réalisent en lien étroit avec le GUDD et BaDoLoC (place du Marché – concours de la Savonnerie, etc.). Limiter l'émission de CO₂ en réduisant le trafic, favoriser la mobilité douce en développant les transports publics, rénover les immeubles anciens qui consomment beaucoup d'énergie (la plupart du parc immobilier de Renens), planter des arbres majeurs qui peuvent faire baisser les degrés de température, donner de la place aux piétons en ville, toutes ces réflexions sont prises en compte dans chaque projet.

Eclairage de la place du marché :

Question:

Comment sont gérées les pannes ?

Réponses :

Le dépannage a été assuré par les SIE, qui ont mis en place des mesures provisoires. Le service Travaux n'est pas responsable de l'éclairage de la place, qui ne fait pas partie de l'éclairage public étant sur une parcelle privée communale. Il faut poser la question à BaDoLoC.

Inondations au passage du Léman :

Question:

Qui est responsable de l'inondation du nouveau Passage du Léman peu après son ouverture en septembre 2019 ? Qui a payé et combien ?

Réponse:

Le passage a bien été ouvert en juin, puisqu'il a été terminé plus vite que prévu. Il y a eu deux incidents. Le premier est dû au fait qu'en ouvrant plus tôt, le système de pompe à eau commandé n'est arrivé qu'en juillet. La pompe de chantier évacuant l'eau qui a été posée provisoirement n'était pas suffisamment efficace pour le gros orage survenu alors (= CHF 2'500.- de frais pour la Commune). Le deuxième est une erreur humaine : l'installateur électrique a oublié de mettre le système de pompage en marche le vendredi soir. À nouveau un gros orage le week-end. Les frais d'environ CHF 3'000.- ont été répartis entre le fournisseur de la pompe, l'installateur électrique et la Commune.

Arborisation du quartier de la gare :

Question:

Pourquoi n'y a-t-il que peu d'arbres, ni coin de verdure dans le quartier de la gare ?

Réponse

Une douzaine d'arbres majeurs vont être plantés (tilleuls). Les contraintes techniques font que nous ne pouvons pas planter partout, à cause des canalisations notamment.

Passage sous-voies de la Poste :

Question:

Pourquoi l'éclairage du passage sous-voies de la Poste ne fonctionne toujours pas ? Et peut-on redonner une vie à ce passage ?

Réponse de la Municipalité :

La demande de réparation avait pourtant été faite immédiatement aux SIE... Nous allons vérifier. Quant au passage, il va être condamné avec l'arrivée du Tram. Il sera arborisé au-dessus et un îlot central sera créé.

Trottoir du 24 janvier :

Question:

Pourquoi le trottoir de l'avenue du 24-Janvier n'est pas remis en état ?

Réponse de la Municipalité :

Un projet de travaux est en cours pour le rendre plus perméable.

Diagnostic amiante:

Question:

Qui constate la présence d'amiante dans les constructions ?

Réponse :

Ce sont les architectes qui nous fournissent les rapports d'amiante. À noter que celle-ci est inoffensive lorsqu'elle est inerte. C'est lorsque nous respirons la poussière d'amiante qu'il y a des risques pour la santé. Il faut aussi faire attention aux éléments en Eternit (toiture, bacs à fleurs). Ils peuvent être déposés dans les déchèteries, mais le protocole d'évacuation reste compliqué.

Permis octroyés:

Question:

Pourquoi n'y a-t-il eu que 69 permis octroyés sur les 91 demandes d'autorisation faites à la Commune ? **Réponse :**

Sur les 91 dossiers traités, certains demandent une procédure plus longue, d'autres n'aboutissent pas.

Les mises à l'enquête, bloquées en raison du COVID-19, ont repris.

Pompes à vélos :

Question:

Est-ce que l'expérience des pompes à vélo s'avère concluante ? Si oui, comment peut-on le constater ? **Réponse de la Municipalité :**

D'une manière générale, on peut dire que l'expérience est concluante lorsque le matériel n'est pas vandalisé, qu'il fonctionne toujours. Sept pompes ont été commandées, cinq ont été mises en service et celle de l'ECAL est bien utilisée.

Luminaire LED

Question:

Pourquoi y'a-t-il si peu de luminaires LED dynamique ? Les privés ont-ils l'obligation de remplacer leurs lampes à vapeur de mercure ?

Réponse :

Les LED programmés avec un abaissement de l'éclairage à certaines heures (= dynamique) sont une nouvelle technologie, qui coûte cher. De par leurs particularités, ils ne sont pas efficients partout, voire inutiles dans les passages fréquentés.

Les ampoules à mercure ont une durée de vie d'un à deux ans et ne sont plus disponibles sur le marché. Libre aux privés de changer leur luminaire ou pas.

Pavillon d'information CFF:

Question:

Est-ce que le pavillon d'information CFF va fermer?

Réponse :

Oui, les CFF ont loué ce local pour cinq ans et ne souhaitent pas reconduire le bail. La Municipalité ne veut pas le louer, car il est bien trop cher. Mais le matériel, et surtout toutes les maquettes, sera repris

par la Municipalité. On peut éventuellement envisager d'utiliser le pavillon des Corbettes à des fins d'exposition.

Travaux de la passerelle de la gare :

Question:

Quand sera terminée la passerelle Rayon Vert ?

Réponse :

Pas d'ici la fin de cette année ; même si les travaux n'ont pas été interrompus, ils ont fortement été ralentis. Le dernier tronçon sera posé au-dessus de la rue du Terminus le 9 juillet prochain.

Piétons et mobilité douce :

Question:

Qu'est-ce qui est fait pour les piétons dans le cadre de la mobilité douce ?

Réponse :

La création de trottoirs (travaux en cours au chemin de Jouxtens) par exemple, en tenant évidemment compte du fait que les trottoirs ne sont pas faits pour les cyclistes! La Municipalité essaye également d'obtenir le plus de servitude possible afin de faciliter le déplacement des piétons. Nous avons des contraintes avec certains propriétaires qui ne sont pas d'accord que l'on passe sur leur terrain, ainsi qu'avec l'État de Vaud, propriétaire des forêts, qui nous oblige à faire des aménagements particuliers.

Culture - Jeunesse - Affaires scolaires - Sport

Mercredi 11 mars 2020

Introduction et points forts

Madame la Municipale Myriam Romano-Malagrifa relate les animations majeures du service :

- Consolidation de la saison de spectacles et de la saison musicale
- Organisation de la fête nationale à la piscine
- Réorganisation du service
- Nouvelle formule pour les fêtes de Noël
- Débriefing Festimixx et organisation de la prochaine édition

Question:

La Commission souhaite connaître le cahier des charges du responsable et du personnel de la gestion de la Salle de spectacles.

Réponse :

Les descriptifs de poste seront remis à la Commission lors de la visite de la Direction.

Question:

Suite au départ à la retraite d'un des concierges, comment se passe l'organisation de la Salle de spectacles ?

Réponse :

L'organisation du travail n'a pas profondément changé depuis le départ à la retraite d'un des concierges de la Salle de spectacles. Il y a toujours un administrateur qui gère l'exploitation de la salle et un chef d'équipe avec deux agents d'exploitation qui assurent à tour de rôle la responsabilité du week-end. Les tâches du chef d'équipe, qui assure la répartition du travail et le suivi des travaux dans le bâtiment, sont toujours plus nombreuses pour permettre une utilisation optimale des locaux.

Au collaborateur parti à la retraite a succédé un jeune diplômé agent d'exploitation, formé à la Salle de spectacles dans le cadre d'une réinsertion professionnelle. Par contre, le poste d'apprenti n'a pas pu être repourvu à la rentrée scolaire 2019, les stagiaires ayant renoncé à s'engager dans cette activité. Depuis plusieurs années, c'est à l'Organisation romande pour l'insertion et la formation professionnelle (ORIF) que les apprentis agents d'exploitation de la Salle de spectacles sont recrutés. En effet, en raison des spécificités de l'activité (horaires, autonomie professionnelle notamment), l'engagement d'une personne majeure au bénéfice d'une première formation est privilégié. Malgré l'encadrement que nécessite la présence d'un apprenti, cette ressource fait défaut au quotidien, d'autant plus que depuis la fin de l'année un collaborateur est absent pour une maladie longue durée. Le remplacement de ce dernier par un agent d'exploitation temporaire complique l'organisation, nécessitant de nombreuses informations au sujet des particularités des installations, pour la plupart anciennes et moins connues des collaborateurs récemment formés.

Enfin, l'évolution des demandes liées aux manifestations implique une adaptation constante aux exigences, générant un surcroît de travail dépassant régulièrement la capacité de l'effectif en place.

Question:

Pourquoi les concierges de la Salle des spectacles ne relèvent-ils pas du CTC?

Réponse :

L'activité des agents d'exploitation de la Salle de spectacles est liée aux demandes des utilisateurs internes et externes. L'équipe est en relation constante non seulement avec les services de l'administration, les associations locales et les organisateurs privés, mais aussi avec les intervenants

impliqués dans les manifestations. L'administrateur transmet aux collaborateurs les informations nécessaires à l'accueil des utilisateurs : leurs besoins techniques, les contraintes de sécurité, ou les horaires par exemple. La relation continue entre l'administrateur et l'équipe est indispensable afin de garantir de bonnes conditions aux usagers.

Chaque demande est différente et engendre des besoins très diversifiés, qu'il s'agisse d'une séance du Conseil communal ou d'un spectacle. De même, la préparation des trois salles de réunion varie selon les demandes des services (aménagement, technique, boissons, sonorisation, rangements, nettoyages) ou le nombre de participants. Enfin, les horaires de travail fluctuent en fonction des utilisations de la salle principale et, pour permettre l'exploitation du bâtiment, les concierges sont amenés par rotation à travailler de nuit, principalement les week-ends. Pour rappel, il y a chaque année plus de 150 manifestations dans la salle et plus de 350 séances dans les salles de réunion.

Question:

La Commission souhaite revenir sur les infrastructures de la Salle de spectacles (par ex. machine à café défectueuse, chauffage en hiver, ventilation en été, conciergerie - qui fait quoi - frais exagérés de gestion des lumières et des micros ?)

Réponse :

Les infrastructures de la Salle de spectacles dépendent du Service Bâtiment-Domaines-Logement-Cultes, qui assure l'entretien et le renouvellement des installations et des équipements fixes. Le vieillissement du bâtiment ne permet pas toujours de répondre aux attentes des utilisateurs. De plus, la ventilation n'est pas une climatisation et le chauffage avec radiateurs n'est pas toujours adapté à tous les usages. Il est assez difficile de chauffer une salle très spacieuse pour des manifestations qui n'accueillent qu'une centaine de personnes assises (type Conseil communal). Les concierges assurent la régulation du chauffage sous le contrôle d'une entreprise qui veille à l'efficience énergétique et à la limitation de la consommation. De plus, la régulation du chauffage est faite pour répondre au mieux aux besoins. Le chauffage d'origine, qui était au sol, offrait plus de flexibilité pour tempérer les lieux lors des petites manifestations. Défectueux, ce dernier a été remplacé en 1998 par des radiateurs ; le maintien d'un système de chauffage au sol aurait en effet nécessité le remplacement du parquet. Actuellement, une étude est en cours pour intégrer dans la rénovation du bâtiment les adaptations nécessaires en matière de chauffage et ventilation pour améliorer l'exploitation des locaux et le confort des utilisateurs, le tout en respectant les normes légales et les contraintes liées au climat.

La scène de la Salle de spectacles est équipée avec du matériel technique adapté pour répondre aussi bien aux besoins des manifestations organisées par les sociétés, que celles des services de la ville ou des organisateurs privés. La grande capacité d'accueil de la Salle de spectacles est un avantage concurrentiel important par rapport à d'autres lieux : seules quelques salles dans la région peuvent recevoir 600 personnes assises ou 1'000 personnes debout. Cette spécificité nécessite un équipement de technique de scène professionnel adapté.

Par rapport à la gestion des lumières et des micros, il faut relever que la Salle de spectacles n'a pas de régisseur général attitré : un prestataire privé est mandaté pour la partie technique des manifestations. Les compétences d'un professionnel est indispensable pour assurer la qualité son et lumières des manifestations simples, mais aussi celles de projets plus exigeants, comme la Saison culturelle. Le travail du mandataire comprend la rencontre avec les organisateurs pour évaluer les besoins, l'analyse des demandes techniques des artistes, le montage des éclairages, de la microphonie et des équipements audiovisuels, l'assistance pour les répétitions ou les sound checks, la régie durant le spectacle et le démontage final. Ces diverses activités représentent un important travail qui se déroule avant, pendant et après la manifestation. Le tarif demandé est de CHF 200.- par service de 4 heures, soit CHF 50.- de l'heure. Cette prestation est facturée à un prix très raisonnable, comparativement à d'autres intervenants (sanitaire, chauffagiste, serrurier, menuisier, etc.).

Finalement, concernant la machine à café, celle-ci est entretenue régulièrement.

Question:

La Commission demande l'enclassement (anonymisé) par classe et par bâtiments des élèves de Renens à la rentrée de septembre 2019

(observation No 4 maintenue de l'exercice 2018).

Réponse(s) de la Municipalité : Les informations demandées se trouvent dans les documents en annexe.

La Cogest accepte la réponse municipale

Question:

Combien coûte la location des locaux de la Croisée en chiffres absolus et relatifs au nombre d'élèves qui y sont enclassés ? Sur combien d'années court le contrat de location qui lie la Commune ?

Réponse :

Le loyer, signé pour 20 ans et accepté par voie de préavis (N° 12-2017 - Bâtiment de la Croisée – Location des surfaces nécessaires pour la création d'une unité scolaire de 6 classes et locaux annexe) - est de CHF 292'543.- / année, y compris les charges de chauffage.

Un coût par élève est difficilement calculable sachant que le site est également occupé par une crèchegarderie et un jardin d'enfants. La Municipalité est attentive à mutualiser le plus possible ses espaces loués.

Question:

École : la Commission souhaite connaître l'état des lieux des prestations offertes par la Commune de Renens et les montants (par ex: camps, salle de spectacles, activités, places de parc - macarons, repas, patinoires, etc.).

Existe-t-il un tableau récapitulatif des dépenses faites par Renens pour chaque classe avec le(s) motif(s) ?

Réponse :

La Commune de Renens a une vision générale des coûts attribués globalement aux établissements scolaires. Le détail par classe et par activité est une donnée qui ne peut être transmise que par les directions scolaires, par comptabilité analytique. Dans la perspective d'améliorer la transparence des coûts et leur suivi, une réflexion pourrait être initiée avec les directions scolaires, en collaboration avec les autres communes et sous réserve de l'approbation de la DGEO.

La liste des prestations offertes par la Commune et destinées aux élèves est récapitulée dans les tableaux en annexe, basés sur les informations contenues dans les comptes 2019 et le rapport de gestion des établissements scolaires. Il est à prendre en considération que les établissements scolaires disposent d'enveloppes pédagogiques et qu'ils effectuent des recherches de fonds auprès du Fonds du Sport Vaudois par exemple.

Question:

Qu'en est-il de la part octroyée par l'État de Vaud pour l'ensemble des élèves ?

Puis dans un second temps, comment et par qui cette somme est-elle répartie ?

Qui contrôle l'équité de l'attribution des enveloppes ? (comparaison du % budgété/comptabilisé – pas encore en 2020, mais après – par Renens par rapport à celui du Canton)

Est-ce que le Canton octroie le même montant (par élève, selon le degré, etc.) dans toutes les communes ?

Réponse :

Ces questions ont été soumises aux établissements scolaires, qui indiquent ne pas posséder ces informations.

Question:

Quels sont les projets à vocation commerciale soutenus ou ayant été soutenus par la Commune financièrement – aide au démarrage et/ou pérenne – jusqu'au 31 décembre 2019 ?

Réponse :

Aucun projet à vocation commerciale n'a été soutenu par le Service CJS.

Par contre, la Ville a soutenu le restaurant & marché urbain Le Gram par une mise à disposition temporaire et gratuite des lieux. Elle a aussi encouragé les activités de l'association Le Sapin, en lien avec les métiers artistiques, artisanaux et le design, par la location d'une place de travail dans l'espace partagé. Elle a encore accompagné la reprise des locaux laissés libres par la papeterie-librairie Bauer par le commerce lausannois La Mise en Bière, et l'implantation sur le territoire communal des entreprises L.E.S.S. Sa et Swissto 12 SA.

Question:

Pourquoi les subventions au FAR augmentent-elles ? Qu'est-ce que la Commune prend en charge financièrement pour le FAR ? Qu'est-ce que comprennent les contributions directes et indirectes de la Commune en faveur du FAR ?

La Commission aimerait une copie de la convention entre le FAR et la Commune, ainsi qu'un relevé de leur comptabilité.

Réponse :

Conformément à ses engagements exprimés dans le programme de législature 2016-2021, la Municipalité entend soutenir les initiatives citoyennes porteuses de lien social et le tissu associatif en particulier. Dans cette optique, une convention de partenariat a été conclue à l'été 2019 avec effet rétroactif en janvier de la même année, afin de déterminer la valeur des soutiens apportés par la Ville au FAR, ainsi que les engagements de ce dernier dans l'accomplissement de ses activités.

Dès lors, un montant net de CHF 18'000.- est attribué annuellement au FAR afin de contribuer à ses frais de gestion (CHF 12'000.-) et pour l'organisation de diverses manifestations dont la Fête du printemps (CHF 6'000.-). D'autres soutiens peuvent, sur le modèle et les conditions du subventionnement des sociétés locales, être octroyés ponctuellement sur présentation d'un dossier spécifique et selon les disponibilités budgétaires. La Ville fournit en outre des prestations en services, telles que la mise à disposition préférentielle de la Salle de spectacles ou de différents matériels ou infrastructures.

La convention est en annexe, tandis que les comptes ne nous sont pas encore parvenus.

Question:

Les subventions aux sociétés sportives augmentent pour 2020 en raison de jubilaires. Quelles sont les sociétés qui ont fêté leur jubilaire ces trois dernières années ? Comment ces primes au jubilé sont-elles calculées et sont-elles systématiquement retranchées les années qui suivent ?

Réponse :

Les sociétés ayant fêté leur jubilaire ces trois dernières années sont :

- Le Renens-Natation a fêté ses 50 ans en 2019 dans le cadre des festivités liées également aux 50 ans de la piscine.
- L'École de Cirque Lausanne-Renens, qui a fêté ses 25 ans en 2019. Une subvention extraordinaire de CHF 5'000.- lui a été accordée à cette occasion et a été maintenue.

Il n'y a pas de règles strictes prédéfinies pour l'attribution des primes au jubilé. Toutefois, l'article 9 de la politique de subventionnement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 prévoit des soutiens extraordinaires dont font partie ces primes. Elles sont déterminées au cas par cas, selon la taille et l'importance du club demandeur. Les soutiens financiers se situent entre CHF 1'000.- et CHF 10'000.-. Chaque année une partie du budget est prévue pour ces subventions extraordinaires.

Observation N° 3 : La Commission de gestion s'étonne qu'une subvention extraordinaire soit devenue pérenne et prie la Municipalité de la renseigner sur cette décision pour cette entité.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: L'Ecole de Cirque de Lausanne-Renens (ECLR) est installée à Renens depuis 2016 et bénéficie depuis d'une subvention ordinaire pour ses juniors. En 2017, la Municipalité a souhaité lui apporter un soutien au fonctionnement, d'un montant de CHF 8'000.- porté au budget, au regard des avantages que l'Ecole de cirque offre à la Ville (élargissement de l'offre ludique et sportives pour les enfants renanais et investissement de l'école dans le cadre de manifestations locales telles que Cap sur l'Ouest, le festival Tarmac ou la Place du Marché) et du fait qu'elle ne jouit pas d'une mise à disposition gratuite de locaux appartenant à la Ville contrairement à d'autres associations renanaises.

En 2019, l'ECLR a fêté son 25^e anniversaire et reçu un soutien exceptionnel de CHF 5'000.-, comme cela est prévu à l'article 9 de la politique de subventionnement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 qui prévoit l'octroi de soutiens extraordinaires.

L'octroi d'un montant plus important lors du jubilée a été l'occasion pour la Municipalité de s'interroger sur la somme habituellement allouée à l'ECLR et de faire le point sur ce que cette dernière a pu apporter à la collectivité les années précédentes. La réactivité avec laquelle l'ECLR a mis en place des cours de cirque pour les élèves des trois établissements scolaires privés de gymnastique lors des travaux d'agrandissement de la salle de sport de Maurabia et la qualité de la collaboration entre la Ville et ce partenaire ont notamment été prises en compte. C'est pourquoi il a été décidé de réévaluer ladite subvention au fonctionnement et de porter son montant à CHF 13'000.- afin de soutenir une institution dont l'enseignement est reconnu et le rayonnement dépasse nos frontières.

La commission de gestion reconnait également la qualité de l'ECLR. Néanmoins la question se base sur le principe d'une subvention extraordinaire qui devient pérenne de manière peu transparente. Elle constate également qu'un règlement trop rigide aboutit inexorablement à des exceptions. Nonobstant la Cogest accepte la réponse et veut que de telles pratiques se fassent à l'avenir en toute clarté.

Question:

La Commission souhaiterait connaître le fonctionnement général de la société coopérative de la Piscine de Renens (SCPR).

Réponse :

Une visite thématique pour la Commission de gestion est organisée à la SCPR.

Question:

Suite à notre visite au CRA, il nous a été expliqué que 1.8 EPT n'avait pas été réattribué depuis janvier 2019 en raison d'un travail de restructuration du dicastère. Quelles ont été les conséquences sur le fonctionnement du CRA de la non-attribution de ce 1.8 EPT ?

1.8 EPT est-il nécessaire puisque le service s'en est passé pendant une année ?

Réponse :

La dotation totale du secteur jeunesse en 2019 est de 5.3 EPT (1 EPT délégué jeunesse, 3.1 EPT animateurs socio-culturels, 0.8 EPT travailleur social de proximité, 0.5 EPT secrétariat). En mars, suite à la non nomination d'un animateur et au départ d'un deuxième, la dotation ordinaire était réduite à 3.8 EPT. En juillet, avec la démission du délégué jeunesse, suivie par celle de la secrétaire, la dotation était de 2.3 EPT.

Une partie de l'effectif a été compensée par des engagements à durée déterminée afin d'assurer les prestations de base, comme les accueils, les centres aérés et les activités du mercredi. Cette formule

a permis de garder le CRA ouvert tout en laissant le temps de repenser l'organisation du service. La dotation complète du secteur jeunesse est nécessaire pour mener les actions souhaitées par la Municipalité, comme par exemple le travail dans les quartiers, le suivi du Conseil des jeunes, l'accompagnement de projets proposés par les jeunes, la participation à certaines démarches participatives ou à des projets de district pour ne citer que les principales.

Questions:

De quelle manière est géré le personnel du CRA, avec le départ des anciens collaborateurs et l'arrivée des nouveaux ?

Quelle est la cause des départs ?

Quel est le cahier des charges des nouveaux collaborateurs ?

(observation No 2 maintenue de l'exercice 2018).

Réponses :

Depuis le départ du responsable du secteur jeunesse, la cheffe de service a assuré le suivi du personnel, la gestion administrative et financière, les engagements du personnel temporaire, l'organisation et la communication des activités de base. Plus concrètement, elle a rencontré l'équipe en moyenne une fois par semaine pour les affaires courantes et certains collaborateurs individuellement pour des besoins spécifiques. Les collaborateurs temporaires ont été formés et intégrés dans l'équipe par leurs collègues.

Quelle est la cause des départs?

Un animateur socio-culturel n'a pas été nommé, le deuxième a démissionné en raison de difficultés relationnelles répétées avec son responsable, le délégué jeunesse a trouvé un autre emploi après 10 ans passés à Renens et la secrétaire a eu l'occasion de trouver un emploi plus proche de son domicile et à un taux d'activité qui lui correspondait mieux.

Quel est le cahier des charges des nouveaux collaborateurs?

Le descriptif de poste des animateurs socio-culturels temporaires est similaire à celui de leurs collègues.

La Cogest accepte la réponse donnée. Toutefois elle a un sentiment mitigé ...

Elle se penchera en détail sur le fonctionnement et l'organisation du dicastère lors du prochain exercice.

Questions:

Suite au départ du délégué à la jeunesse, comment ses tâches sont-elles réparties ? Sont-elles d'ailleurs toujours d'actualité ?

Réponses :

Suite au départ du délégué à la jeunesse, comment ses tâches sont-elles réparties ?

Les tâches de gestion ont été reprises par la cheffe de service, celles liées aux activités par les animateurs socio-culturels et le travailleur social de proximité. Le travail de représentation, de participation à des groupes de travail, de recherches de fonds, de réseau, a été repris dans la mesure de ses possibilités par la cheffe de service.

Sont-elles d'ailleurs toujours d'actualité?

Les tâches du délégué jeunesse sont importantes pour le développement et le suivi de la politique de la jeunesse. Toutefois, la période intermédiaire ainsi que la réflexion sur la réorganisation du service montrent que ces tâches peuvent être réparties différemment en délégant certaines aux animateurs socio-culturels et au travailleur social de proximité.

Questions:

Que fait la Commune pour les « marginaux » de la place du Marché ? Y-a-t-il des personnes qui dorment dehors ?

Et que se passe-t-il pour eux quand il fait froid?

Le travailleur social intervient-il?

(questions également reprises sous la rubrique « Sécurité publique »)

Réponses :

Le travailleur social de proximité rattaché au service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport fait partie de l'effectif du secteur jeunesse. Son activité est donc dirigée spécifiquement en faveur des jeunes en difficulté.

Questions:

Pourquoi le Marché de Noël est supprimé sur la Place du marché ?

S'agissant de la fondue, pourquoi le fromage n'est pas acheté au fromager présent au Marché?

Réponses :

La Municipalité a souhaité redynamiser les festivités de Noël et privilégier une manifestation en plein air ; le Marché des artisans rencontrant un certain essoufflement. Une baisse de la fréquentation et des demandes de participation du côté des artisans a été constatée.

Les fondues servies le vendredi soir avaient initialement été commandées auprès de la laiterie Bourguin à Renens ; cette dernière a cependant cessé son activité juste avant les Fêtes.

Question:

Fête du 1^{er} août à la piscine de Renens : est-ce que l'emplacement de l'estrade pour l'orateur et la musique pourrait-être revu afin d'être mieux adapté à l'événement ?

Réponse :

Il est effectivement prévu de déplacer la scène, afin de permettre au public de bénéficier des prestations proposées de manière plus adéquate.

Visite du dicastère, Questions – réponses

Autorisation de parcage (transmis à Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes) :

Le Service Culture-Jeunesse-Affaires Scolaires-Sport nous a fait part de vos questions à propos des autorisations de parquer.

Le Service Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes se chargeant de la gestion desdites autorisations, nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses à vos questions :

Question:

Qui sont les bénéficiaires des macarons mis à disposition au prix de CHF 60.-/mois?

Réponse :

Les bénéficiaires des autorisations de parquer mises à disposition par la Ville de Renens au prix de CHF 60.-/mois sont :

- Les employés de la Communes,
- Les enseignants,
- Le Centre Social Régional (CSR),
- Le centre d'Orientation Scolaire et Professionnelle (OSP),
- La Police de l'ouest Lausannois (bureau de Renens),
- Le service de Psychologues, psychomotriciens et logopédistes (PPLS),
- La Fondation PROFA,
- L'Association Renens Piscine.

À noter que les maraîchers qui font le marché à Renens, et qui le souhaitent, peuvent obtenir gratuitement des autorisations de parquer pour leurs véhicules, les jours de marché jusqu'à 14h00.

De plus 10 employés de la Commune, qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leur fonction et qui ont un défraiement forfaitaire inclus dans leur salaire, bénéficient d'une autorisation de parquer gratuite.

Les écoles Renens-Est, Renens-Ouest et Secondaire, bénéficient chacune de 5 autorisations de parquer gratuites à l'intitulé « Direction des Écoles » pour leurs visiteurs.

Enfin, depuis 2011, l'entreprise Stucky, sise rue du Lac 33, bénéficie d'un maximum de 15 autorisations de parquer sur le parking du Censuy au prix mensuel de CHF 120.-/mois.

Question:

Combien de macarons sont vendus par année ?

Réponse :

Pour 2019, au total, c'est donc 2396 autorisations de parquer à CHF 60.-/mois qui ont été vendues et 134 à CHF 180.-/mois.

Question:

Comment les places de parc jaunes, présentes aux abords directs des établissements scolaires, sontelles gérées ?

Réponse :

Les places jaunes devant les établissements scolaires sont des places mises à ban sur lesquelles il est interdit de se parquer pour le public sauf de 18h00 à 6h30 et les samedis, dimanches et jours fériés.

Pendant les périodes d'interdiction, ne peuvent se parquer que les personnes bénéficiant d'une autorisation de parquer comportant l'intitulé « Parkings des Sites scolaires », qui sont notamment les enseignants et les employés des PPLS.

De plus, les enseignants se parquant ponctuellement sur ces places peuvent acheter des cartes à gratter pour une demi-journée ou une journée entière.

Les contrôles sont effectués 2 fois par semaine par la société Securitas qui dénonce les contrevenants.

De plus, les responsables des sites scolaires effectuent des contrôles aléatoires et rendent compte des contrevenants à BaDoLoC qui, pour une première infraction constatée envoie une lettre d'avertissement et pour les infractions supplémentaires fait une dénonciation auprès de la Police de l'Ouest Lausannois.

Plan de mobilité traitant des questions de parcage.

Voir annexes

Informatique, Population et Sécurité publique

Visite du mercredi 19 mai 2020,

Introduction et points forts

M. Golaz était excusé. En raison de la situation liée au Coronavirus, et en tant que personne à risque, il a dû renoncer à participer à la séance.

Messieurs Patrick Strauss (chef du SDIS Malley), Christian Hautle (répondant de la POL pour la ville de Renens et Olivier Fontanellaz, chef de service du dicastère nous remémorent les faits saillants de l'année écoulée :

- Implémentation d'un système de gestion électronique du courrier.
- Déploiement du wifi dans l'ensemble des bâtiments scolaires
- Mise en application de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers.
- Mise en œuvre du projet Regio
- Appropriation du nouveau système d'alarme incendie

Réponses écrites de la Municipalité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Questions:

Comment se passe (par quel biais) la communication entre la Municipalité et la Police de l'Ouest ? La Commission souhaite une amélioration dans la communication, afin d'éviter d'apprendre des informations par voie de presse, par exemple.

Réponses :

La Police de l'Ouest lausannois (POL) communique directement à ses autorités législatives (conseil intercommunal) et exécutives (comité de direction). Charge à elles de relayer l'information si elles le jugent pertinent. Si une communication impacte directement une commune, une communication spécifique est adressée à l'autorité concernée.

Questions:

Suite au départ pour les raisons connues de la personne qui était en charge de la police du commerce de Renens, comment la POL s'est-elle réorganisée ?

Est-ce qu'il y a eu des conséquences pour la Ville suite aux agissements du responsable, si oui lesquelles ?

Quelles sont les mesures qui ont été mises en place pour que cela ne se reproduise plus ?

Réponses :

Le collaborateur qui était en charge de la police du commerce pour Renens a été remplacé par un nouveau collaborateur. Les agissements du collaborateur incriminé n'ont eu aucune conséquence financière à notre connaissance pour la ville de Renens. Par contre, il y a certainement eu des dommages en termes d'image. Afin que cette situation ne se reproduise pas, la POL a pris la décision de réviser ses processus et procédures. À relever que la cour des comptes du canton de Vaud a initié un audit sur le sujet de la police du commerce au niveau cantonal et communal. Dans ce contexte, la POL a été auditionnée afin de vérifier la bonne cohérence de ses processus. Enfin, un rappel sur les règles et le comportement à adopter, conformément aux dispositions du règlement sur le personnel de l'association, a été fait aux collaborateurs.

Question:

Qu'en est-il de la modification des feux de signalisation si des travaux de réglages sont en cours ? (observation N° 7 maintenue de l'exercice 2018)

Réponse :

La volonté de relier les feux à une plateforme informatique est toujours à l'étude. Ce projet est actuellement impacté par le projet de la GCTA (gestion coordonnée du trafic d'agglomération) centrale de gestion du trafic dans la région Lausanne-Morges).

La Cogest comprend cette réponse mais la refuse afin qu'elle soit maintenue jusqu'à la réalisation du projet.

Questions:

Le tronçon entre le carrefour du 24-Janvier et celui de l'avenue du Temple/14-Avril/Avenir n'est pas une autoroute.

Il est constaté que sur ce tronçon les voitures roulent à vive allure.

Compte tenu que de nouveaux radars ont été acquis, une surveillance du tronçon est-elle prévue ?

Réponses :

Des appareils de la surveillance automatique du trafic sont régulièrement installés sur ce tronçon, plus précisément aux carrefours 14-Avril / 24-Janvier et 14-Avril / Temple. Aussi, des contrôles sont effectués au moyen du radar mobile sur ce même tronçon. Les résultats des contrôles ne relèvent pas un pourcentage d'infraction de vitesse plus élevé sur ce tronçon qu'ailleurs sur le district. Le dernier relevé du compteur de trafic routier, qui date de novembre 2019, relève une vitesse moyenne des véhicules de 48 km/h sur ce tronçon qui est limité à 50 km/h.

Questions:

Que fait la Commune pour les « marginaux » de la place du Marché ? Des personnes dorment-elles dehors ?

Et que se passe-t-il pour eux quand il fait froid?

Le travailleur social intervient-il?

(questions également reprises sous la rubrique "Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport")

Réponses :

La police est rarement confrontée à une personne qui passe la nuit dehors. Si une telle situation se présente, elle fait appel à l'équipe de l'EMUS (Equipe Mobile d'Urgences Sociales) pour une prise en charge et un placement dans un lieu d'hébergement d'urgence. À relever également qu'en période de grands froids, plusieurs structures supplémentaires s'ouvrent afin de préserver la santé des personnes démunies. La pastorale de rue est également très présente sur ce lieu.

Visite du dicastère, Questions – réponses

En préambule il y a lieu de signaler que le service du feu ainsi que la police qui sont des organes régionaux, possèdent leur propre rapport qui peut être accessible sur demande. Le rapport de gestion de la ville de Renens en reprend une partie.

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

Le commandant Strauss ouvre les feux et nous détaille les activités principales du SDIS Malley.

En 2019 le SDIS dénombre 220 alarmes. C'est standard et dans la moyenne des années précédentes.

Le recrutement et l'engagement annuel de 25-30 personnes, garantissant l'effectif, est une tâche qui demande beaucoup de temps.

La visite du patrimoine et notamment la réception des bâtiments en vue d'obtenir un permis d'utiliser (resp. d'habiter) est également une activité importante.

Lorsque le plan canicule est déclenché, une quarantaine de pompiers prêtent main forte aux samaritains afin d'aller rendre visite aux personnes âgées. Le déclenchement est généralement coordonné dans le district via la préfecture. L'engagement des pompiers survient 3 jours après le déclenchement. À noter qu'en 2019 les pompiers ont déjà dû intervenir le premier jour, ce qu'ils n'ont guère apprécié vu la complication d'organisation.

La rémunération des sapeurs est de CHF 25.- de l'heure, il existe des forfaits pour les interventions. Pour devenir pompier, il faut avoir 18 ans et un permis B au minimum.

Population et sécurité publique

Ensuite intervient le Plt Christian Hautle relatant les expériences dans le projet « Concorde-19 » ainsi que Regio (qui se poursuit en 2020) ayant pour objectif de renforcer la collaboration entre les polices régionales et la gendarmerie. Une patrouille « Regio » est une patrouille mixte, composée d'un gendarme et d'un employé de la POL.

La commission de gestion s'interroge sur le bruit provoqué par les voitures modifiées ainsi que les rodéos en ville. La POL nous assure qu'elle veille au grain tout en avouant que c'est difficile d'être souvent présent au moment opportun. Toutefois des commissaires transmettent quelques informations sur les agissements de certaines personnes peu respectueuses notamment au sud de Renens.

Un commissaire pense que le travail de la section police de proximité n'est pas suffisant malgré les explications données. La question sera transmise à l'assemblée intercommunale.

Informatique et Service à la Population

La durée de vie d'un ordinateur est d'environ 4 ans. Une fois en bout de vie, ils sont donnés à la société restart qui est chargée de leur valorisation. Les licences Microsoft essentiellement sont actualisées régulièrement. La Commune a conclu un contrat avec Microsoft de CHF 80'000.- par an pour son parc.

La taille de la messagerie est en augmentation, car il n'est pas rare que les utilisateurs aient le même document en trois ou quatre occurrences. Il faut noter que depuis l'introduction de la GED les tailles de boîtes mails diminuent.

Les attributions d'imprimantes obéissent à divers critères (nb personnes, étages, lieux, formats d'impression ...)

Les cartes d'identité peuvent toujours s'établir à Renens. Mais pour un passeport il faut aller à Lausanne

Enfance – Cohésion sociale 2019

Vendredi 28 février 2020

Introduction et points forts

Madame la Municipale Karine Clerc rappelle les éléments importants pour l'année 2019 :

- 10 ans de l'accueil de jour et renouvellement de la convention.
- Année de préparation quant à l'ouverture des nouveaux lieux d'accueil de la crèche du Tournesol.
- Création du réfectoire provisoire au collège de Florissant.
- Suivi de la vie des structures d'accueil avec des formations.
- Suivi sur le changement de la loi sur la naturalisation et la loi sur les étrangers et l'intégration par le secteur d'intégration.
- Politique des aînés, création d'une commission « sénior », pilotée par le délégué régional et adhésion aux aînés Suisse.

Réponses écrites de la Municipalité

ENFANCE-COHÉSION SOCIALE - ECS

Ouestion :

Pour la facturation du parascolaire, est-il envisageable de ne faire des envois à domicile que si expressément demandé ?

(En lien avec la question au Service des finances « Est-il possible d'envisager une facturation électronique pour diminuer des frais d'affranchissement élevés ? »)

Réponse :

Les frais de garde sont calculés par le logiciel enfance « KIBE », puis transférés dans « NEST » pour générer les factures. Il faudrait donc adapter ces deux logiciels pour qu'il soit possible d'envoyer les factures de manière automatique par internet (e-mail ou e-facture), en lien avec la réponse du Service des finances.

En moyenne, les frais d'affranchissement représentent un peu plus d'un franc par mois (estimation CHF 1.08), dont environ 60% pour les frais de facturation, les autres étant composés de l'envoi des contrats, enveloppes réponses, contentieux-recommandés, diverses correspondances.

Il y a donc un potentiel d'économie pour autant que le dispositif à trouver permette de ne pas compliquer le travail administratif, surtout si plusieurs manières de transmettre les factures doivent coexister parallèlement (papier et internet selon le choix des parents). Cela signifie aussi une saisie des adresses e-mails des parents dans le logiciel et sa mise à jour avec contrôle de la validité.

Il existe un module dans le logiciel KIBE pour envoyer aux parents des informations par e-mail, mais il n'est pas encore prévu de l'installer.

Concernant une éventuelle distribution des factures de main à main aux parents, cette solution n'est pas envisageable pour les lieux d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), car une grande partie des enfants n'y sont plus accompagnés par leurs parents.

Visite du dicastère, Questions – réponses

Facturation du parascolaire

Est-il envisageable de ne faire des envois à domicile que si expressément demandé?

(En lien avec la question au Service des finances "Est-il possible d'envisager une facturation électronique pour diminuer des frais d'affranchissement élevés ?")

Réponse:

Les frais de garde sont calculés par le logiciel enfance « KIBE », puis transférés dans « NEST » pour générer les factures. Il faudrait donc adapter ces deux logiciels pour qu'il soit possible d'envoyer les factures de manière automatique par internet (email ou e-facture), en lien avec la réponse du Service des finances.

En moyenne, les frais d'affranchissement représentent un peu plus d'un franc par mois (estimation CHF 1.08), dont environ 60% pour les frais de facturation, les autres étant composés de l'envoi des contrats, enveloppes réponses, contentieux-recommandés, diverses correspondances.

Il y a donc un potentiel d'économie pour autant que le dispositif à trouver permette de ne pas compliquer le travail administratif, surtout si plusieurs manières de transmettre les factures doivent coexister parallèlement (papier et internet selon le choix des parents). Cela signifie aussi une saisie des adresses e-mails des parents dans le logiciel et sa mise à jour avec contrôle de la validité.

Il existe un module dans le logiciel KIBE pour envoyer aux parents des informations par e-mail, mais il n'est pas encore prévu de l'installer.

Concernant une éventuelle distribution des factures de main à main aux parents, cette solution n'est pas envisageable pour les lieux d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), car une grande partie des enfants n'y sont plus accompagnés par leurs parents.

Structures d'accueil - ainés :

Question:

Sous le chapitre « Petite enfance » il est spécifié en plus du nombre d'enfants, le nombre de nationalités accueillies par les structures d'accueil.

Dans le chapitre aîné par exemple, sous le programme « Pas de retraite pour ma santé », ne figure pas ce type d'information.

Pourquoi cette information n'est-elle pas donnée ? Pourrait-on retrouver cette information dans le rapport de Gestion 2020, ceci afin de mieux cibler les manquements, mais aussi les priorités dans ce grand dossier qu'est l'intégration ?

Réponse :

Le service n'est pas en mesure de pouvoir fournir cette information. Lors de l'inscription au programme « pas de retraite pour ma santé » les aînés ne fournissent pas cette donnée.

Le service va se renseigner sur la possibilité d'obtenir cette information, avec le réseau des aînés et sonder également les partenaires comme par exemple l'AVIVO et Rayons de soleil.

Réponse complémentaire :

Cette donnée n'étant pas en rapport avec l'activité proposée, il n'a pas été jugé nécessaire à ce jour de la connaître. En cas de demande, il se pourrait même qu'elle soit en contradiction avec la loi sur protection des données.

Partant des listes des personnes, le service a néanmoins fait une recherche pour répondre à la question, sans pour autant prendre contact avec les personnes concernées. Ne disposant pas de toutes les informations, notamment sur les personnes habitant hors de la commune, sur les naturalisations ou double-nationaux, les chiffres ci-dessous donnent néanmoins une idée des proportions suisses-étrangers.

Rencontres actives « Pas de retraite pour ma santé »

- Sur 24 personnes, 3 personnes sont de nationalité étrangère (F, E, I).

Journée « Pas de retraite pour ma santé » du 9.10.2019

- Sur 38 personnes, 5 personnes sont de nationalité étrangère (I), 5 personnes non trouvées au CH?

Gymnastique du 3e âge

- Sur 28 personnes, 16 sont suisses, 8 de nationalité étrangère (I, F, E), 4 personnes hors commune ?

Fête des ainés

- Sur 466 personnes, 375 (80.5%) sont suisses (dont 62 naturalisations) 91 (19.5%) de nationalité étrangère (I, E)

La Ville de Renens compte 3'274 personnes en âge AVS, soit 2'273 suisses (70%) et 1'001 étrangers (30%)

Il serait intéressant de relayer cette question aux associations d'Ainés de Renens, Avivo et Rayons de soleil, pour voir si les proportions sont les mêmes que les activités ci-dessus.

La permanence du Défi propose un soutien aux demandeurs d'emploi :

Question:

Existe-t-il une collaboration?

Réponse :

Oui et la Commune subventionne les Renanais qui fréquentent le Défi.

La participation au Défi se fait toujours avec 2 ans de décalage. La participation de la commune de Renens en 2019, se fait sur la base des comptes d'exploitation et fréquentation 2017.

En annexe, le budget 2019 et comptes d'exploitation et fréquentation 2017, la statistique de fréquentation de l'association le Défi et le rapport d'activité.

Les marginaux de la place du marché :

Question:

Qu'est-ce qui a été entreprit en 2019 pour les marginaux de la place du marché?

Réponse :

Lors de cette année, le projet des casiers solidaires a été créé. Ce sont 10 armoires à disposition dans les jardins de la pastorale de rue (rue de Lausanne 34). Ce projet permettra d'observer les besoins.

En 2019, le service n'a pas entrepris de suivi personnalisé, mais il est en lien avec la pastorale de rue qui est auprès des marginaux de la place du marché, ainsi qu'avec le CSR.

Des recherches ont été entreprises pour trouver des collaborations avec d'autres associations, cellesci n'ont malheureusement pas abouti.

Réponse complémentaire :

Il n'y a pas une offre communale spécifique aux marginaux de la place du marché. Selon leur statut, ils peuvent être suivis par le CSR, Rel'aids, où d'autres associations. La pastorale de Rue de l'église catholique de Renens est en contact hebdomadaire avec ces personnes, et renseigne le service en cas de besoin ou observation spécifique. Par ailleurs, le service est en lien étroit avec la pastorale de rue, par le biais du réseau de cohésion sociale, de la CISE (où elle est représentée) et peut ainsi inclure les préoccupations identifiées, de même que quelques perspectives.

Par exemple, La soupe de décembre initiée par le service et portée par le FAR est apparue comme un projet utile en termes d'inclusion et de rencontre de ces personnes. Les membres de la pastorale ont souhaité lui donner une continuité, ce que la commune soutient. Cette continuité est une occasion de garder le contact avec les personnes qui occupent la place, de mieux les connaître et ainsi, de mieux les prendre en considération. Dans une perspective de Cohésion Sociale, le service ECS souhaite à la fois faciliter l'accès et la participation de toute la population, limiter la stigmatisation et se doter

d'outils pour permettre une autodétermination des personnes. Ces termes peuvent paraître audacieux. Toutefois, le dialogue établi avec la pastorale de rue est basé sur ces valeurs et se poursuivra dans les années à venir.

Une partie des marginaux sont bénéficiaires des bons de repas. En passant par le CSR, ils peuvent également faire des demandes d'aide par les secours communaux.

Carrefour-Rue à Genève :

Question:

La Commune de Renens pourrait-elle créer un lieu d'accueil de type carrefour rue à Genève ?

Réponse :

Malheureusement le service n'a pas les moyens d'intervenir d'une autre manière.

Le réseau cohésion social permet des échanges et il peut être un lieu où des projets peuvent émerger.

Coût du visuel graphique :

Question:

Quel a été le coût du nouveau visuel graphique du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier, y a-t-il eu un partage des coûts ?

Réponse :

CHF 2'000.- selon la clé de répartition : en fonction du nombre de places autorisées.

Départ de la directrice du globe-trotteurs :

Question:

Quel a été le motif du départ de la directrice ?

Réponse :

Après 1 an en fonction la directrice a eu une opportunité professionnelle qu'elle attendait depuis des années et une forte valorisation salariale.

Accueil familial:

Question:

Accueillantes familiales, qu'est-ce qu'a permis l'uniformisation des heures facturées (EPT) ?

Réponse :

Le nouveau logiciel Kibe permet de donner le nombre d'heure de présence des enfants.

Ceci a permis d'éclaircir le taux de travail des accueillantes familiales, un 100% correspond à 2'000 heures en présence des enfants. Par semaine pas plus de 55 heures en présence des enfants.

Se référer aux directives sur le site de la Ville de Renens.

Accueillantes familiales:

Question:

En 2019 il y a eu 2 nouvelles accueillantes familiales, est-ce suffisant?

Réponse :

Le changement de coordinatrice a ralenti la prise en charge des 13 demandes. La Commune de Renens vise 50 accueillantes en milieu familial.

Espace repas :

Question:

L'espace repas du Léman a vu son offre augmenter de 20 repas à 30 repas, qu'elle serait le nombre de places maximum ?

Réponse :

36 places.

Organigramme:

Question:

Les postes mentionnés sous ADMINISTRATION dans l'organigramme sont-ils dédiés aux tâches des crèches ?

Réponse :

Ces postes sont dédiés pour tout le service Enfance – Cohésion sociale.

Jardin d'enfants

Question:

Combien de demi-journée d'accueil ont été prodiguées ?

Réponse :

En annexe, tableau des demi-journées par mois en 2019

Bons de transports :

Question:

Bons de transport pour personne à mobilité réduite, différence entre courses médicales et courses loisirs, comment cela se passe ?

Réponse :

Les personnes au bénéfice des PC AVS-AI, se font rembourser les courses médicales par ces PC.

La Ville étant subsidiaire aux prestations PC ou assurances accidents, elle est plus sollicitée pour les courses loisirs.

Dans la mesure où le bénéficiaire n'utilise pas ses bons pour des courses médicales, il peut tous les utiliser pour des courses loisirs.

Transport Croix-rouge et BEMS:

Question:

Les autres formes de transport, Croix-rouge et BEMS, sont-elles aussi avantageuses que les bons de transport pour l'utilisateur ?

Réponse :

Ces deux types de transport sont soutenus par l'APREMADOL et la Commune de Renens. Les chauffeurs de BEMS sont des bénévoles ce qui permet des courses moins chères.

Bons de repas:

Question:

Bons de repas, pourquoi seulement Renens et Ecublens?

Réponse :

Ce sont les deux communes qui financent les bons repas, Chavannes s'est retiré il y a de nombreuses années.

Répartition des coûts pour l'accueil de jour :

Question:

Est-il possible d'avoir une répartition des coûts de l'accueil de jour des enfants, et ce uniquement pour Renens, également sous forme de graphique (fromage) ?

Rapport de la Commission de Gestion 2019

Réponse :

Tableau et graphique en annexe.

Rapport des Préavis bouclés 2019

La COGEST a procédé aux contrôles des préavis bouclés suivants :

N° 9-2017 : Ondallaz – changement chaudière du chalet Joli-Bois

N° 38-2004 + N° 77-2006 + N° 17-2007 : Léman – rénovation et agrandissement étape

N° 17-2007 : Léman mobilier groupe scolaire

N° 43-2008 : Collège du Léman – remplacement installation N° 66-2008 : Léman – remplacement façades bâtiment existant

N° 67-2008 : Léman – remplacement mobilier et casiers

N° 94-2010 + N° 35-2013 : Censuy – nouveau bâtiment scolaire salle de gym, parc sportif, APEMS

N° 71-2009 : Gare Renens Ouest – étude nouveau passage

N° 81-2009 : Zone 30 – aménagement urbains

Introduction

Ce ne sont pas moins d'une soixantaine de classeurs qui ont été mis à la disposition de la COGEST. Ces classeurs contenaient l'ensemble des appels d'offres, des factures ainsi que diverses pièces justifiant des prises de décisions.

Afin de contrôler ces préavis bouclés, la COGEST s'est réunie à deux reprises en salle de Municipalité à la Rue de Lausanne 33 à Renens en date du :

13 février 2020 en présence de Mesdames Laurence Plattner et Nathalie Jaccard (auteure du rapport) et de Messieurs Robert Mulopo, Gérard Duperrex, Mehmet Korkmaz, Jean-Marc Dupuis et Michele Scala président de la COGEST 2019-2020.

17 février 2020 en présence de Mesdames Laurence Plattner et Nathalie Jaccard (auteure du rapport) et de Messieurs Robert Mulopo, Gérard Duperrex, Mehmet Korkmaz, et Michele Scala président de la COGEST 2019-2020.

Lors de la 2^{ème} séance, la commission a pu s'entretenir avec Monsieur Jean-Claude Bourgeois adjoint au service des bâtiments et Madame Laurence Favre adjointe au service des finances.

La COGEST a voulu comprendre pourquoi il y avait quasi systématiquement des moins-values importantes pour plusieurs préavis bouclés. Monsieur Jean-Claude Bourgeois a apporté des explications et précisions à ce propos. Ainsi, elle a appris que pour les chantiers de rénovations les réserves peuvent aller jusqu'à 15 % et pour les constructions neuves jusqu'à 10%.

Lors de rénovations, selon l'état du terrain ou des soupçons de sites pollués, les ingénieurs prévoient des réserves prudentes afin de parer aux mauvaises surprises qui peuvent engendrer des surcoûts très conséquents.

Il a également été rappelé à la Commission le fonctionnement et les règles des soumissions et de l'attribution des marchés publics. Les critères de qualité peuvent être certes pris en compte, mais c'est toujours le prix qui prime.

En cas de recours d'une entreprise, et si ce recours est perdu par la Ville de Renens, cette dernière est obligée de prendre l'entreprise qui a gagné le recours.

La Commission a également pu obtenir des explications plus précises telles que :

N° 9-2017 : Ondallaz – changement chaudière du chalet Joli-Bois

Les travaux ont été reportés d'une année, mais adjugés 12 mois plus tôt. Dès lors, la COGEST a cherché à comprendre pourquoi avoir fait valoir l'urgence si les travaux ont pu être réalisés une année plus

tard. De plus durant ce laps de temps, est-ce que de nouvelles technologies plus performantes auraient été mises sur le marché ? Est-ce que le prix aurait été plus attractif un an plus tard ? Pourquoi, le Conseil communal n'a pas été informé de ce report ?

Observation 6 : La CoGest déplore de ne pas avoir obtenu de réponses à ces diverses questions.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Le bureau d'ingénieurs Enerplan avait été mandaté pour l'étude de l'assainissement de la chaudière Joli-Bois. Des étincelles avaient jailli à l'arrière de la chaudière entrainant des réparations et provoquant notamment un trou dans la taule de protection et avaient été sécurisé en son temps. Par ailleurs, cette ancienne chaudière de 1997 avait rencontré plusieurs pannes successives nécessitant notamment le changement du brûleur en 2014. Ce dernier a pu être intégré dans la nouvelle installation. L'équipe d'Ondallaz a fait part d'une réelle crainte suite à ces évènements qui a rendu ce changement urgent pour le Service.

Les travaux étaient prévus initialement lors de la période estival 2017 mais le préavis déposé avait été repoussé par le Conseil communal ce qui a généré le report de l'installation qui ne peut se faire que durant la période estivale. Les disponibilités des locaux d'Ondallaz n'ont pas permis d'exécuter ces travaux avant l'été suivant. Durant cette période supplémentaire, la chaudière a connu de nouvelles pannes qui ont nécessité des réparations.

Contrairement à divers domaines, comme par exemple l'informatique, la technologie des chaudières n'évolue pas aussi rapidement hormis des éléments comme l'électronique, tel que la régulation qui pourrait être tactile, mais qui n'apporte en aucun cas un meilleur rendement énergétique. De même et au vu de ce qui précède, il n'aurait pas été rentable de reprendre une étude complète déjà réalisée.

L'entreprise qui a eu ce mandat, confirme que les prix étaient similaires d'une année à l'autre.

La Cogest accepte cette explication mais elle constate que l'on a passé du degré d'urgence absolu et scénario catastrophe à pouvoir attendre une année.

N° 43-2008 : Collège du Léman – remplacement installation

Pour le remplacement du faux plafond, il y avait urgence, dès lors il a été décidé de faire le préavis sur la base d'estimations et non sur les soumissions rentrées ce qui explique notamment la moins-value de CHF 7'974'432.96

N° 17-2007 : Léman mobilier groupe scolaire

La moins-value est due à la grande prudence de l'architecte. En plus, certains éléments ont été comptés à double.

N° 66-2008 : Léman – remplacement façades bâtiment existant

Les taxes avaient été comptées à double, mais non facturées

N° 94-2010 + N° 35-2013 : Censuy – nouveau bâtiment scolaire salle de gym, parc sportif, APEMS

Les armoires avaient été prévues dans le mobilier, mais comme elles sont fixes elles ont été réattribuées comme de l'aménagement. Elles seront dès lors amorties sur 30 ans au lieu des 10 ans initiaux.

Lors des travaux de rénovation, le chantier a été retardé notamment à cause de la nature du terrain (glaise) et des conditions météorologiques difficiles. À des fins d'économie, l'ingénieur en charge de ce chantier a pris la décision de ne pas poser les palplanches (planche de consolidation) initialement prévues, mais de les remplacer par un talus. Mais avec les fortes précipitations, il y a eu un glissement de terrain qui a engendré des coûts supplémentaires, mais qui ont été au final moins élevés que si la décision d'installer des palplanches avait été maintenue. Cette situation a surtout engendré du stress.

L'entreprise SIF Groutbor a été dénoncée, car une de ces machines ne respectait pas les normes environnementales anti-pollution. Le Canton l'a amendée, mais si cela avait été découvert plus vite la sanction aurait pu entrainer l'arrêt du chantier.

Conclusions:

La COGEST a pu avoir accès à toutes les pièces, documents et écritures demandés. Une analyse approfondie a été effectuée. Toutes les pièces comptables contrôlées correspondent aux prestations fournies. Elle remercie les services pour leur collaboration et disponibilité.

Entrevue COFIN-COGEST

La Commission des finances n'étant que peu favorable à cette rencontre, elle n'a pas eu lieu cette année. De plus une réunion printanière ne fut pas possible en raison de la crise sanitaire.

Visites thématiques

Centre Social Régional (CSR)

28 novembre 2019

La Commission de Gestion a visité le Centre social de placement régional (CSR) de Renens le 28 novembre de 11h00 à 13h15.

Les membres de la CoGest présents étaient Michele Scala (président), Gérard Duperrex, Rosana Joliat, Robert Mulopo, Laurence Platter, Suzanne Sisto-Zoller et Frédérique Beauvois (rapporteure).

Le CSR était représenté par Olivier Guex, directeur de l'ARASOL, et Anne-Laure Duperrex, responsable de l'Agence d'Assurances Sociales chez ARASOL.

Karine Clerc, Municipale, représentait la Municipalité.

Introduction de Mme la Municipale Karine Clerc

Le but de la séance est de mieux comprendre comment fonctionne le centre social de placement de l'ouest. L'ARASOL est un conseil intercommunal incluant des membres du conseil communal de Renens. Il y a eu un changement important de statuts cette année. Mme Clerc est la représentante de la commune de Renens à l'ARASOL. Sont membres de l'ARASOL les communes de St-Sulpice, Chavannes-près-Renens, Villars-Ste-Croix, Crissier, Bussigny, Ecublens et Renens. Toutes ces communes collaborent. L'ARASOL vise à appliquer la politique sociale cantonale : RI, soutien sans argent administratif et toutes les assurances sociales.

Présentation de M. Olivier Guex

M. Olivier Guex informe qu'il prendra sa retraite l'année prochaine et nous présente l'ARASOL. Le découpage territorial date de 1997. L'objectif de ce découpage en régions est d'éviter que le montant de l'aide ne dépende de la fortune d'une commune ou d'une autre. L'introduction des PC Familles a créé une nouvelle catégorie de bénéficiaires à la charge du canton et non plus des centres régionaux. M. Guex le regrette, car il était profitable que la personne en besoin puisse discuter de toutes les prestations au centre. Les remboursements des frais médicaux et de garde doivent être payés au plus vite pour éviter que les gens ne se retrouvent dans le besoin.

Les objectifs du CSR sont :

- 1. Délivrance du RI.
- 2. Appui social aux personnes en difficulté, qui peuvent bénéficier d'un soutien sans avoir droit aux prestations financières. 7 cas sur 10 relèvent du domaine financier, mais 3-4 personnes sur 10 ne touchent pas de prestations financières.
- 3. Buts optionnels.
- a) Office de la formation juridique. Le centre social protestant a des juristes qui sont formés pour répondre aux besoins de la population. Depuis le début des années 2000, le canton a décidé de fournir au CSR des montants pour subventionner ces prestations. Mais à Renens, ces montants cantonaux ne couvrent que la moitié des frais, soit CHF 55'000.- par an.

Certaines communes soulignent qu'elles participent davantage au pot commun qu'elles ne reçoivent. C'est par exemple le cas de St-Sulpice qui contribue à hauteur de 7 millions, mais ne coûte que CHF 500'000.-. Jusqu'à il y a dix ans il n'y avait pas de dossiers venant de St-Sulpice. Quand quelqu'un

n'avait plus d'argent à St-Sulpice, ils déménageaient à Ecublens. Depuis il y a eu création de constructions pour des personnes moins aisées à St-Sulpice, et donc un partage plus grand des préoccupations devenues communes.

b) Une travailleuse sociale logement aide ses collègues à l'interne pour la problématique du logement. Il s'agit de Mme Mireille Cardinaux, qui a une formation d'assistante sociale et qui a eu une expérience de gérante d'immeuble Il s'agit de la personne de référence à l'interne en cas de non-paiement des loyers ou de menace d'expulsion. Il est possible de faire appel à elle pour monter des dossiers pour trouver un appartement. Mme Cardinaux a également pour tâche d'expliquer les démarches pour trouver un appart avec un loyer abordable, ainsi que de dialoguer avec les gérances de la région avant des expulsions et autres problèmes. À noter que les gérances locales collaborent.

Il y a eu une évolution des aides sociales à la charge du CSR : nouvelles prestations, allocations familiales pour tous, PC familles, des mandats supplémentaires comme le recrutement des curateurs. Il est nécessaire d'avoir une proximité géographique avec les gens qui sont dans le besoin. Le regroupement de tous ces services en un seul lieu permet une ouverture toute la semaine et une faible attente.

Les collaborateurs de l'ARASOL sont au nombre de 80 : 15 collaborateurs à l'agence, 25 gestionnaires administratifs, 15 assistants sociaux, 3 réceptionnistes et 2 enquêteurs. Le CSR représente 24,6 EPT et 14,5 assistants sociaux. Le nombre de dossiers est stable en 2017-2018-2019. Il oscille entre 1230 et 1320 dossiers, sans compter les dossiers de l'agence.

Question:

- Quel est le minimum vital pour un individu célibataire ou une famille ?

Réponse :

O. Guex : Il est difficile de donner une réponse, vu que ce minimum dépend du loyer et que ce dernier varie selon les cas.

Question:

Les curateurs sont-ils volontaires ? Comment ça se passe ?

Réponse :

A-L- Duperrex : Le recrutement des curateurs est volontaire. Ces volontaires se manifestent sur le site de l'État de Vaud ou au guichet pour exprimer leur désir de rejoindre l'équipe de collaborateurs. Il y a ensuite un entretien avec l'agence d'assurances sociales dans l'objectif d'expliquer ce qu'est la responsabilité de curateur.

Question:

Le demandeur passe-t-il d'abord à la commune puis à l'agence, ou le contraire ?

Réponse :

A-L- Duperrex: Les gens viennent directement à l'agence sans passer par la Commune.

Question:

Quel est le type de population que vous recevez à l'agence ?

Réponse :

A-L- Duperrex : Certains sont sans papiers, mais il est rare que ce type de population passe à l'agence. Les subsides par exemple sont plus souvent organisés au CHUV quand les personnes sont malades. Il en résulte que l'agence s'occupe surtout de la population résidente et qu'elle voit très peu de clandestins.

Un certain nombre de SDF consultent également l'agence. On entre en matière quand les personnes ont un minimum de liens avec la région, même s'ils ne sont pas domiciliés dans le découpage territorial. Il est possible d'entrer en matière même si le demandeur est sans domicile fixe légal.

Question:

Quel est le rôle de l'enquêteur?

Réponse :

O. Guex: Les enquêteurs représentent 1,4 EPT. Il y a enquête quand des cas suspects sont isolés à l'interne ou lorsqu'il y a dénonciation. Les enquêteurs travaillent en coordination avec les enquêteurs fédéraux dans le domaine du bâtiment et se transmettent les documents utiles. Une fois par an, il y a une révision complète du dossier des demandeurs. Il y a des pilleurs, qui ont comme seul objectif d'obtenir le maximum d'argent de l'État. On assiste donc à une augmentation de la paperasse. Tous les relevés bancaires doivent être fournis et il y a un gros travail de recoupement d'informations. Certaines parties des dossiers sont contentieuses, mais il est impossible de faire des milliers d'enquêtes. L'objectif est avant tout de « couper le robinet », notamment à ceux qui travaillent au noir et/ou ont une fortune qu'ils ont cachée.

Question:

À partir de quelle somme, la personne doit rembourser l'argent qu'elle a indûment perçu?

Réponse :

À partir du minimum vital. Il y a une série importante de dénonciations pénales. Des personnes sont incarcérées pour fraude à l'aide sociale.

Question:

Renens a-t-elle des logements sociaux ?

Réponse :

La Commune possède des baux et loue à des personnes dans le besoin. Ce principe n'existe qu'à Renens. En théorie, ces logements doivent être des solutions temporaires, les gens ne doivent pas rester sur place. Il y a coordination entre Mireille Cardinaux et Aurélie Deblüe de la commune.

Question:

Un guichet unique de prestations permettrait-il de faciliter la réponse aux demandes des personnes dans le besoin ?

Réponse :

O. Guex. Il y a une volonté de rapprocher les équipes. Le futur verra sans doute un rapprochement des prestations. L'étape suivante sera le guichet unique. Mais l'obstacle est avant tout financier et politique, et pas forcément administratif.

A.-L. Duperrex : L'agence va faire l'anamnèse de chaque demandeur. Elle l'orientera si nécessaire vers l'aide pour les subsides LAMAL. Certaines prestations ne dépendent que de la Commune, comme les bons de transport. La règle de la subsidiarité s'applique. Chaque collaborateur connait toutes les prestations auxquelles a droit la population. Il y a nécessité de collaborer entre les différents services. Il est parfois compliqué de savoir où commence la responsabilité d'un service et celle de l'autre service, d'où la volonté d'atténuer cette scission entre le CSR et l'agence. Le guichet unique serait l'idéal, mais il sera compliqué à organiser. L'agence est le dernier service auquel on s'adresse, ce qui induit que les connaissances de ses collaborateurs doivent être très larges.

K. Clerc : La complexité est réelle. Il y a la question du non-recours. De nombreuses personnes n'ont finalement pas recours aux prestations auxquelles elles ont droit.

Question:

Comment accéder à la rente-pont ?

Réponse :

Il faut s'adresser à l'agence d'assurances sociales.

Centre de Rencontre et d'Animations (CRA)

4 décembre 2019

Une délégation de la Commission de gestion est reçue par Madame Myriam Romano-Malagrifa, municipale en charge du dicastère, accompagnée de Madame Michelle Dedelley, cheffe de service et de Monsieur Rodrigue Ambara animateur au CRA depuis environ 18 mois.

L'après-midi commence par une visite des locaux. La commission constate que les espaces dédiés aux activités sont bien aménagés, mais regrette que plusieurs endroits, dont naguère certains étaient utilisés pour des animations (poterie par exemple), servent de réduits ou dépôts. La Commission relève également qu'il y a beaucoup de bureaux ou surfaces administratives et que la maison qui n'est pas très grande possède deux cuisines.

Les activités hebdomadaires se déclinent généralement de la manière suivante :

- Lundi : Le CRA est fermé
- Mardi: il est consacré à l'organisation, à la planification ainsi qu'à la création d'animations. Il n'y a pas d'enfant ce jour-là.
- Mercredi, c'est le jour le plus animé :

1001 histoires



Le projet « Family Literacy - Schenk mir eine Geschichte! » initié par l'Institut Suisse Jeunesse et Médias (ISJM) alémanique a enfin un développement en Suisse romande.

Destinée aux familles allophones avec enfants en bas âge, 1001 histoires propose des animations en langue d'origine autour des récits, des comptines et des histoires. Au CRA la langue pratiquée est l'espagnol.

Sur le chemin de l'école



C'est une sensibilisation au français pour les enfants qui débutent l'école.

Une fois par semaine, cette activité permet aux enfants de se familiariser en douceur avec le français, sur la base de jeux, d'activités créatrices et de chansons.

D'autres animations se déroulent au CRA ou à l'extérieur. Les enfants arrivent dès 13:30 heures et restent jusque vers 17 heures. La tranche 17:30 - 19:00 heures est destinée aux adolescents.

Jeudi : le matin est dédié aux collaborations, réunions avec les réseaux et projets de quartiers. Les quartiers sont choisis en fonction des besoins. Un travail important est actuellement fait dans le secteur de la rue du Lac. L'après-midi, la maison de la Source 3 accueille les adolescents qui s'adonnent à des jeux notamment le célèbre FIFA (jeu vidéo).

- Vendredi: C'est le jour de la rencontre avec les personnes âgées. Une fois par mois, jeunes (30 ans) et moins jeunes (80 ans) concoctent un repas. Le budget est de 40 francs pour le repas plus quelques petits sous en provenance de la crousille. La fréquentation est assez stable et s'élève à 8-12 personnes. L'après-midi de 15:30-20:00 heures c'est à nouveau au tour des adolescents de venir se distraire, par exemple avec des animations musicales.
- Samedi : Des activités peuvent être organisées si des jeunes sont intéressés.

Le programme pourrait être plus fourni, mais le service accuse un déficit de 1.8 EPT, par rapport à la dotation prévue, depuis plus d'une année. La direction nous a expliqué qu'elle avait pris le temps d'entreprendre une analyse stratégique eu égard au secteur animation, d'une part, mais également vis-à-vis du service dans son entier.

Les jeunes participants aux activités proviennent essentiellement de Renens (~90%) et sont à 60% à majorité masculine. Hormis le fait de prendre part aux animations et activités, ils viennent également chercher des réponses à leurs questions au sens large ainsi que des conseils. La relation se passe bien même si certaines fois un recadrage est nécessaire (ce qui est normal). Il y a également des cas plus difficiles ; ils sont sortis du groupe et traités à part. L'animateur gérant l'activité règle les conflits. Les cas de violence sont rares, voire inexistants.

Les autres activités tels camps de ski, sorties aérées et leur financement figurent dans le rapport de gestion.

Le CRA collabore également avec les communes voisines. Evidemment, cette année un projet JOJ2020 en réseau a vu le jour. Des dîners quizz sont également parfois organisés afin de sensibiliser à la nourriture saine. Curling stroke et tournois de foot font également partie des divertissements régionaux.

Les objectifs pédagogiques sont fixés temporellement et sont fréquemment remis à l'ordre du jour. Les valeurs éducatives dans la vie de tous les jours sont rappelées, les problèmes de racisme, d'homophobie, de violence, etc sont fréquemment traités via des tables rondes ou des activités de groupe.

Les éducateurs peuvent s'appuyer sur bon nombre de documents édités par le Canton dont notamment la charte romande des centres socio-culturels qui fixe un cadre général.

En conclusion, le service relève qu'il pourrait faire plus ... s'il avait plus... En particulier des ressources de terrain. Il relève de surcroit, l'excellente collaboration avec la police de proximité.

Société Coopérative de la Piscine de Renens (Aquasplash)



Visite d'Aquasplash et rencontre avec des membres du Conseil d'administration de la Société coopérative de la Piscine de Renens (SCPR) – Vendredi 13 mars 2020

En présence de Madame Myriam Romano-Malagrifa, municipale déléguée et vice-présidente de la société, et de Messieurs Michel Perreten, président, Alberto Angeretti, directeur et Michaël Perrin, boursier communal et trésorier de la SCPR.

Madame Myriam Romano-Malagrifa nous présente le site de la Piscine de Renens en quelques mots :

La piscine se trouve sur le terrain communal de Renens, mais l'arrivée des toboggans se situe sur le terrain communal de Chavannes-près-Renens. Un droit de superficie, courant jusqu'en 2060, a été négocié avec Chavannes.

La piscine a fêté ses 50 ans en 2019, en même temps que le Renens-Natation. Rappel historique : il a fallu dix ans pour que le projet prenne forme. Cette période a permis non seulement de chercher des financements, mais aussi de réfléchir à l'importance d'avoir un club de natation.

Madame la Municipale est ravie d'accueillir la Commission de gestion et espère que cette rencontre permettra aux commissaires d'avoir une meilleure compréhension de la SCPR.

Les points abordés lors de cette séance :

- Accueil et présentation par M. Perreten, président
- Fonctionnement de la société
- Gouvernance et financement
- Questions/Réponses

Présentation de M. Michel Perreten

Aquasplash a été nommée ainsi grâce aux toboggans. D'importantes rénovations ont eu lieu récemment (pose d'inox aux bassins, par exemple). Après la fermeture du restaurant, la question s'est posée de savoir s'il fallait construire un nouveau restaurant ou plutôt envisager une buvette. Au vu des coûts et des difficultés à trouver un tenancier pour un restaurant, le choix s'est porté sur la buvette. Madame la Municipale précise que la construction d'une buvette laissait également la possibilité d'envisager un développement des infrastructures ; ce qu'un restaurant n'aurait pas permis, car il aurait figé le site.

La société coopérative souhaitait quelque chose de fonctionnel, avec débit de boissons et de nourriture ; ce qu'offre la buvette actuelle. L'idée de l'ouvrir en soirée est également à l'étude.

De plus, elle permet aux personnes de venir manger le menu du jour à midi, sans obligation d'aller à la piscine. M. Angeretti explique qu'il s'agit, pour la plupart, de travailleurs. Ceux-ci accèdent à la buvette par l'entrée de la piscine en payant le prix normal (CHF 8.-), puis vont manger (temps imparti = environ 2 heures) et en sortant, sur présentation du ticket de caisse de la buvette, vont se faire rembourser les CHF 8.- à la caisse de la piscine.

Monsieur Perreten poursuit avec la rénovation du chauffage. Le système actuel, à gaz, bien trop cher, a été supprimé en faveur de la solution du chauffage à distance. Le raccordement avec les immeubles d'en face n'a coûté que CHF 300'000.- (trois cent mille francs).

Enfin, les festivités du 1^{er} août à la piscine ont rencontré un franc succès. L'expérience sera reconduite en 2020.

Question:

Y'a-t-il beaucoup de clients à la buvette et quel est le degré de satisfaction ?

Réponse :

Elle est bien fréquentée et rencontre beaucoup de succès auprès des enfants (glaces, frites, boissons), les tenanciers sont satisfaits. Une enquête de satisfaction sera toutefois lancée auprès des clients, après deux ans d'activité environ.

Questions:

Connaît-on le chiffre d'affaires de la buvette ? Et pourquoi ce nom de « Buvette » ?

Réponses :

Le chiffre d'affaire est inconnu de la société coopérative de la piscine.

« Restosplash » est dite « buvette », car elle ne possède pas de salle à manger.

Question:

Qui gère les toboggans?

Réponse :

La gestion des toboggans est sous la responsabilité de la Société coopérative.

Fonctionnement de la société

M. Alberto Angeretti, directeur : la SCPR enregistre 300 sociétaires ayant une part sociale. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois l'an, selon les statuts.

Le Conseil d'administration définit la gouvernance et la gestion financière.

La Société est indépendante, elle nomme elle-même les membres du conseil d'administration (président, etc.). En revanche, elle ne décide pas des prix, ni des investissements. Au-delà d'un montant de CHF 30'000.- (trente mille francs), toute demande de travaux doit être soumise à la Municipalité, pour accord.

Les membres du Conseil d'administration sont :

- M. Michel Perreten, président
- Mme Myriam Romano-Malagrifa, vice-présidente
- M. Jean-François Clément, Syndic de Renens
- Mme Isabelle Steiner, Chavannes-près-Renens
- M. David Hofstetter, Renens-Natation
- M. Alain Peneveyre, Renens
- M. Didier Divorne, Municipal Renens
- Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale Renens
- M. Daniele Mari, Renens-Natation
- M. Alberto Angeretti, directeur/administrateur délégué
- M. Michael Perrin, trésorier, boursier communal Renens

Les membres du bureau exécutif (tâches et missions opérationnelles de la SCPR, pendant et hors saison d'ouverture), sont :

- M. Michel Perreten, président
- Mme Myriam Romano-Malagrifa, vice-présidente
- M. Alberto Angeretti, directeur/administrateur délégué
- M. Michael Perrin, trésorier

Exploitation de la piscine :

Le chef d'exploitation est M. John Flores. Il est employé à 100% sur toute l'année. Son épouse, Mme Sandra Dufour Flores, est engagée à 100% sur la période d'ouverture, soit du 01.04 au 30.09, pour la gestion des caisses et la gestion administrative. Ils sont au bénéfice de contrats annualisés. Des auxiliaires, ainsi que des personnes à contrat limité (sécurité) complètent l'équipe.

Question:

Est-ce que l'engagement des auxiliaires se fait sur appel ?

Réponse :

Il y a deux modes d'engagement :

- 1) personnel fixe, donc régulier pendant la saison, présent du lundi au vendredi, avec un salaire assuré
- 2) personnel supplémentaire appelé pour les week-end ces personnes figurent sur une liste M. Angeretti souligne le gros travail de planification effectué par M. Flores. En effet, s'agissant de la planification des horaires pour les employés de bains personnel fixe, celle-ci est aisée, mais il n'en est pas de même pour les auxiliaires sur appel, dont l'engagement dépend en grande partie des conditions météorologiques. M. Angeretti précise enfin que les personnes appelées sont toutes compétentes.

Question:

Quel est le prix de la part sociale ?

Réponse :

CHF 100.- (cent francs). Le Conseil d'administration est compétent pour accepter ou refuser tout nouveau sociétaire. Tout le monde peut faire une demande.

Question:

Les membres du Conseil d'administration touche-t-ils des indemnités ?

Réponse :

CHF 50.- (cinquante francs) par séance. Les membres municipaux remboursent à la Ville. Le trésorier n'est pas défrayé. Le président touche une indemnité forfaitaire de CHF 3'000.- (trois mille francs) par an ; pour assumer cette fonction, M. Perreten y consacre environ 30% de son temps.

Gouvernance financière

Monsieur Michael Perrin, trésorier : la gouvernance financière est régie par les directives suivantes :

- Délégation de compétence financière de l'administration
- > Délégation de compétence financière du bureau exécutif
- Définition des compétences
- Procédure financière Engagement heures auxiliaires
- Procédure financière Engagement travaux spéciaux exploitation
- Procédure financière Système de visas

La SCPR est soumise aux règles de droits privés comme n'importe quelle société; elle est contrôlée par la Ville. C'est un « outil » pour exploiter la piscine, qui tient une grande place dans la vie de Renens. Tout emprunt doit faire l'objet d'une demande auprès de la Municipalité.

Renens, ainsi que Chavannes-près-Renens, ont un DDP (Droit Distinct et Permanent = droit de superficie) établi jusqu'en 2060, pour les deux communes.

La SCPR n'a pas la compétence de prendre toutes les décisions. Certaines restent dévolues à la Municipalité. Par exemple, la SCPR ne décide pas de l'affectation des locaux.

Un montant, augmenté récemment à CHF 30'000.- (trente mille francs), laisse une marge de manœuvre à la coopérative pour entreprendre de petits travaux ou autres changements nécessaires, sans en référer au préalable à la Municipalité, évitant ainsi de la surcharger en demandes pour de petites choses.

La Société a défini ses propres règles de gouvernance administrative, dont ses compétences décisionnelles.

Son budget est lui définit par des lois :

- o Respecter le nombre de surveillants engagés, selon les circonstances
- Prévoir les nombres d'heures de surveillance suffisantes, en considérant qu'il va faire beau toute la saison. Le chef d'exploitation peut, selon les circonstances, dépasser les heures allouées.

En clair, il s'agit de préparer le budget en allouant les montants nécessaires pour assurer la bonne exploitation de la piscine. La responsabilité du Conseil d'administration est de vérifier que les règles et lois sont respectées.

Question:

Les surveillants sont-ils engagés sur appel?

Réponse:

Les surveillants ont des CDD. Même si la piscine est fermée, ils peuvent effectuer divers travaux (nettoyages, etc.).

Question:

Quelle est la capacité maximale de la piscine ?

Réponse:

Il n'y a pas de nombre indicateur. Un dimanche de 2019 le pic de 7'300 (sept mille trois cents) personnes a été atteint. Dans ces conditions, il faut réagir en engageant des gardiens supplémentaires et en augmentant l'effectif de la sécurité.

Question:

Est-ce que l'engagement des surveillants dépend du nombre de personnes ?

Réponse:

On applique les directives de l'Association des piscines romandes et tessinoises, qui définissent notamment un maître-nageur par zone de sécurité. Selon certaines heures, il faut aussi assurer un roulement pour garantir un périmètre d'attention.

Question:

Quid de la surveillance des enfants de moins de 8 ans, non accompagnés ? Est-ce que la SCPR est au courant de ce genre de cas ?

Réponse:

Les enfants de moins de 8 ans non accompagnés n'ont pas l'autorisation d'entrer ! Si un cas est signalé, il est renvoyé. Notez qu'il y a aussi des adultes qui ne savent pas nager... En 2019 il y a eu plus de jeunes adultes que d'enfants secourus. La question des moins de 8 ans peut se reposer. Éventuellement, sonder les autres piscines pour voir comment elles gèrent la problématique des enfants accompagnés uniquement par la fratrie...

Question:

Qu'elle est la date de la prochaine ouverture ?

Réponse :

Le 9 mai.

Question:

Quid du Corona virus ? Et ses conséquences financières ?

Réponse :

Il n'y a pas eu de directives concernant les lieux ouverts ni de consignes précises, pour l'instant. De toute manière, la SCPR se devra de suivre les directives de la Ville, au risque de se voir retirer son DDP.

Les finances dépendent surtout du nombre d'entrées. En temps normal, c'est la météo qui décide ! La piscine reste ouverte par tous les temps.

Monsieur Perrin poursuit.

Prix d'entrée. Ils ont été soumis à la Municipalité, qui a accepté l'idée d'appliquer un tarif indigène.

Les abonnements pour les Renanais ont cartonné l'année dernière : CHF 80.- (tarif adultes) / CHF 60.- (AVS, AI...) / CHF 40.- (enfants).

Des abonnements sont également offerts aux collaborateurs de la Ville. D'autres offres d'abonnement sont aussi proposées, telles que l'abonnement Renens-Chavannes (piscine couverte) : CHF 200.- (adultes) / CHF 130.- (AVS, AI...) / CHF 80.- (enfants), ainsi qu'un abonnement pour les entreprises qui leur permet, au même titre que l'usager lambda, l'entrée dès 7h, les mardis et jeudis matin. En 2019

une soixantaine d'entreprises ont reçu un courrier afin de sensibiliser leur personnel à la natation. Cette initiative va être reconduite cette année.

Un tarif de groupe est proposé : 10% de réduction dès 12 adultes. Et 20% de réduction dès l'achat de 3 abonnements pour un ménage.

Entrées individuelles : le prix a été augmenté après la rénovation : de CHF 5.50 à CHF 8.- pour les adultes et de CHF 3.- à CHF 4.- pour les enfants. À noter que les visiteurs de l'extérieur paient le même prix. Cela vaut pour nos voisins français, à titre d'exemple, qui viennent principalement de la région de Besençon.

M. Perrin précise que des informations détaillées sur Aquasplash 2020 paraîtront dans le prochain Carrefour Renens.

Question:

L'entrée est-elle gratuite pour les employés de la Ville ? Et comment sont considérés les pompiers de Prilly, dans le cadre du SDIS Prilly-Renens ?

Réponse:

L'abonnement est offert aux collaborateurs de la Ville. Quant aux pompiers de Prilly, la question a déjà été soulevée. C'est la Municipalité qui décide, car c'est elle qui paie, pas la SCPR.

Question:

Pourquoi le montant de la subvention a changé cette année (1 Mio pour 2020) ?

Réponse :

Un montant est visé chaque année. Il était moindre avant les transformations.

Question:

Quid des abonnements pour les employés de la piscine ?

Réponse:

Un abonnement spécial a été introduit en 2014 à leur intention. Les employés reçoivent un courrier les incitant à s'abonner et des périodes spéciales leur sont proposées pour venir faire leur abonnement.

Question:

Notre piscine est la plus chère. Y'a-t-il une possibilité de proposer un tarif indigène spécial pour les familles sans revenus ?

Réponse :

La Société coopérative, qui ne décide pas des prix, relayera la question à la Municipalité. Mais il y a déjà un rabais appliqué à l'achat de 3 abonnements par ménage...

Question:

La piscine pourrait-elle devenir un lieu « non-fumeur » ? (Encore trop de mégots dans l'herbe). Ou du moins, délimiter une zone non-fumeurs ? Exemple des CFF qui interdisent la cigarette sur les quais...

Réponse :

Il y a des cendriers, ainsi que des boîtes à mégots à disposition... C'est aussi une question d'éducation, il faut que les gens se responsabilisent.

Mais la question sera relayée en Municipalité.

Question:

Le rapport d'activité est-il à disposition ?

Réponse :

Pas encore. Dès sa validation par le Conseil d'administration, il sera mis en ligne sur le site et sera envoyé à la Commission de gestion, avec les statuts, ainsi que le document projeté en séance aujourd'hui.

Fin de la séance et visite du site.

Ferme des Tilleuls

Annulé

Collecteur des eaux usées (passage sous la gare)

Annulé

SDIS Malley

Annulé

Corso

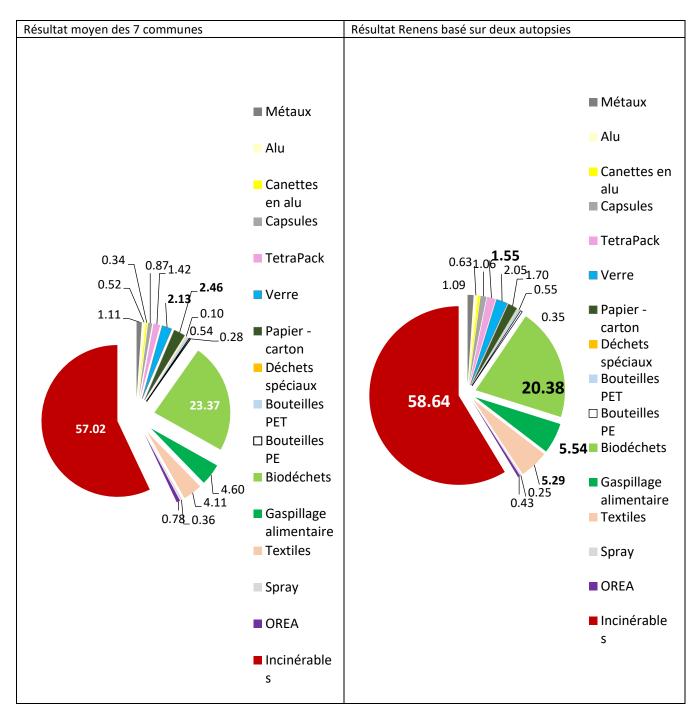
Annulé

Stade et infrastructure du Censuy (visite des biens communaux)

Annulé

ANNEXES

Autopsie des sacs-poubelle



Commune		Renens 1	Renens moyen	
	G1		G2	G3
Population	20'323		20'323	20'323
Nombre de sacs collectés		105	100	102.50
17 L		16	15	15.50
35 L		83	83	83.00
60 L		5	1	3.00
110 L		1	1	1.00
Volume total des sacs		3'587	3'330	3458.50
Poids total collecté	kg	420.00	371.00	395.50
Poids moyen d'un sac	kg	4.00	3.71	3.86
Densité moyenne	g/l	117.09	111.41	114.25
Poids total sacs 35 L		420	321.5	
Poids moyen d'un sac 35 L	kg	5.06	3.87	
Volume total des sacs 35 L	I	2'905	2'905	
Densité moyenne 35 L	g/l	144.58	110.67	
Poids total sacs 17 L		0	34.5	
Poids moyen d'un sac 17 L	kg	0.00	2.30	
Volume total des sacs 17 L	I	272	255	
Densité moyenne 17 L	g/l	0.00	135.29	
Poids total sacs 60 L		0	5	
Poids moyen d'un sac 60 L	kg	0.00	5.00	
Volume total des sacs 60 L	1	300	60	
Densité moyenne 60 L	g/l	0.00	83.33	
Poids total sacs 110 L		0	10	
Poids moyen d'un sac 110				
L	kg	0.00	10.00	
Volume total des sacs 110 L		110	110	
Densité moyenne 110 L		0.00	90.91	
Métaux	g/l			1.09
Alu	% %	1.13 0.54	1.04 0.73	0.63
Canettes en alu	%			0.63
Capsule		0.22	0.59	1.06
TetraPack	%	0.72	1.41	1.55
Verre	%	1.32	1.77	
Papier – carton	%	2.03	2.06	2.05
Déchets spéciaux	%	1.16	2.24	1.70
Bouteilles PET	%	0.14	0.02	0.08
Bouteilles PE	%	0.59	0.51	0.55
Biodéchets	%	0.34	0.37	0.35
	%	22.03	18.72	20.38
Gaspillage alimentaire	%	5.99	5.10	5.54
Textiles	%	4.45	6.12	5.29

Rapport de la Commission de Gestion 2019

Spray	%	0.26	0.24	0.25
OREA	%	0.34	0.52	0.43
TOTAL Recyclables	%	41.27	41.45	41.36
Incinérables	%	58.73	58.55	58.64
Compris dans Incinérables				
Litière de chat	%	0.75%	1.08%	0.91%
Médicaments	0/	0.26%	0.75%	0 E10/

Médicaments	%	0.26%	0.75%	0.51%
Autre	%	0.00%	0.00%	0.00%
Couches	%	3.01%	3.16%	3.09%
Corps creux	%	1.16%	1.83%	1.50%
Inertes	%	0.12%	0.24%	0.18%
Bois	%	0.14%	0.38%	0.26%
_		•		

Plan de mobilité en entreprise, Parking et stationnement - Règles d'usage

1. Parking permanent et occasionnel

À partir du 1^{er} décembre 2010, le parcage pour l'ensemble du personnel de la Ville de Renens et les partenaires est payant sur les parkings (domaine privé communal) de l'Hôtel-de-Ville, Frehner et Censuy. La même règle vaut pour les parkings situés sur les sites scolaires.

Deux modes de stationnement payant sont connus :

- a) l'accès permanent
- b) l'accès occasionnel

1.1 Accès permanent

L'accès permanent se fait au moyen d'une autorisation au porteur à apposer derrière le pare-brise du véhicule. Le coût mensuel est de CHF 60.-, toutes taxes comprises, tarif unique, quel que soit le taux d'occupation du parking. Il donne la possibilité de se parquer sur les trois parkings du lundi 7h00 au samedi 18h00.

1.2 Accès occasionnel

L'accès occasionnel est possible pour ceux qui utilisent épisodiquement leur véhicule pour se rendre au travail. Ils peuvent alors acheter des cartes à la journée ou à la demi-journée au tarif respectif de CHF 6.- ou CHF 3.- aux réceptions des services (Greffe municipal, Centre Technique Communal, Sécurité sociale, Culture-Jeunesse-Sport, Service du personnel).

Les cartes d'accès occasionnel sont strictement réservées pour le personnel. Elles ne peuvent être ni données et ni vendues aux visiteurs.

1.3 En cas de fermeture des parkings

Pour diverses raisons, les parkings mentionnés ci-dessus peuvent être fermés occasionnellement en raison de manifestations notamment. Dans ce cas, les usagers seront informés et autorisés à utiliser les parkings situés sur le territoire public.

2. Qui est concerné

2.1 Le personnel de la Ville de Renens

Toutes les personnes travaillant pour la Ville de Renens sont concernées, y compris la Municipalité et les Chefs de service. Seules les personnes désignées devant impérativement utiliser leur véhicule privé pour des raisons professionnelles et touchant un forfait pour les déplacements font exception. Il s'agit de : l'huissier, le technicien PC, la coordinatrice de l'AFJ, le responsable des bâtiments, des canalisations, de la police des constructions, des conciergeries, des manifestations et de l'animateur. Ces neuf personnes ne paient pas leur autorisation mensuelle de parquer. Stéphane Robert Page 2 20/03/2013

En ce qui concerne les personnes assurant un piquet de neige, elles accèdent gratuitement au parking durant ce service au moyen d'une autorisation établie par le CTC. La secrétaire du SDIS, par le fait qu'elle est de piquet durant la semaine en journée, a l'autorisation de se parquer sur l'une des deux places jaunes réservées au Service du feu, sans frais. Les concierges de la Salle de spectacles bénéficient d'une place jaune sur le parking de l'Hôtel-de-Ville et perçoivent une indemnité de déplacement de CHF 360.- par année, payable en décembre, en raison de leur service de permanence durant les manifestations. Pour la crèche le Tournesol, l'intendante bénéficie d'une place jaune payante devant la Grange de Florissant.

2.2 Les partenaires

Les organismes partenaires de la Ville de Renens sont :

- POL
- SIE

- CSR
- OSP
- PPLS
- Écoles
- Piscine de Renens

L'ensemble de ces partenaires bénéficie des mêmes conditions de parcage, sur les parkings prévus, soit par autorisation mensuelle à Fr. 60.- ou occasionnelle à la journée ou demi-journée.

3. Procédures de réservation

3.1 Pour le personnel communal

La réservation des autorisations mensuelles se fait par formulaire ad hoc au CTC. Elle est renouvelée tacitement de trimestre en trimestre à moins d'une résiliation avant le 15 du mois précédent l'échéance. Une nouvelle réservation ne peut se faire qu'après un délai d'attente d'un trimestre. Ce système permet ainsi à ceux qui souhaiteraient utiliser d'autres moyens de transport durant la belle saison, notamment, de ne pas payer de parking inutilement. La facturation est trimestrielle et peut être réglée en une fois ou par mois. Une nouvelle autorisation de parcage est remise chaque trimestre, qui permet un contrôle de paiement des autorisations. En ce qui concerne le personnel temporaire et les stagiaires, la possibilité existe d'acquérir une autorisation au mois ou occasionnelle aux mêmes conditions que le personnel fixe. Ils n'ont, par contre, pas accès aux mesures compensatoires.

3.2 Pour les partenaires

3.2.1 Ecoles et PPLS

Pour les Écoles et les PPLS, les inscriptions et la facturation se font individuellement. Le CTC envoie trimestriellement une facture au domicile des abonnés payable en une fois. Celles et ceux qui quittent leur emploi (fin juillet) hors trimestre peuvent se faire rembourser les mois non utilisés. Les cartes délivrées ne sont pas nominatives et permettent de stationner sur les 3 parkings communaux et les places de parc des sites scolaires. Les cartes avec l'inscription Stéphane Robert Page 3 20/03/2013 « direction » donnent l'autorisation de se parquer sur les places jaunes des sites scolaires (directeurs, doyens).

Pour les enseignants de Florissant, un arrangement avec la Commune Prilly sur le site de Corminjoz a été trouvé temporairement. Un contact direct avec le Secrétariat municipal de Prilly pour la location. Les autorisations de stationnement à la journée ou demi-journée sont vendues directement par les secrétariats des Établissements scolaires. Le produit de la vente de ces cartes doit être transmis au Service des finances.

3.2.2 Autres partenaires

En ce qui concerne les autres partenaires, ce sont les institutions qui transmettent au CTC le nombre de cartes nécessaires. Elles se chargent ensuite de la distribution. Une facture globale est adressée à l'institution semestriellement. Ces autorisations ne sont pas nominatives. Les partenaires peuvent également acquérir des autorisations à la journée ou à la demi-journée. Elles sont exclusivement réservées au personnel de ces institutions. Ces autorisations sont vendues par les institutions partenaires, qui peuvent les acheter auprès du Service des finances. Le stock des autorisations à la journée ou à la demi-journée est conservé par le Service des finances. Les commandes sont à faire auprès de ce Service.

4. Mesures incitatives

Les mesures incitatives sont réservées exclusivement au personnel fixe de l'Administration communale et aux apprentis. La gestion de ces mesures (remboursements, remise des prestations) est faite par le Service du personnel. Remboursement de CHF 200.- par année sur présentation d'un abonnement

annuel (Mobilis (tl), CFF/CGN), remboursement de CHF 100.- par année sur présentation d'un abonnement ½ tarif CFF, ou

- Remise de 2 cartes Galaxy par année, ou
- Remise de 3 cartes journalières CFF par année, ou
- Remboursement de CHF 100.- par année pour un contrôle technique ou l'entretien du vélo.
- Subvention de CHF 300.- à l'achat d'un vélo/scooter électrique ou d'un vélo traditionnel ou encore pour équiper ce dernier d'une assistance électrique.

Un délai de 5 ans est appliqué avant tout nouvel achat.

Pour le personnel communal entrant en activité après le 30 juin de l'année, les mesures incitatives sont accordées à hauteur de 50%.

Sont exclus:

- Les institutions partenaires
- Le personnel temporaire
- Les stagiaires

5. Visiteurs

Les personnes venant à des séances dans les services, les membres de commissions, les autorités communales, conseillers communaux de Renens ou d'autres communes, etc, sont soumises au paiement du parking au même titre que le public. Ils peuvent également obtenir des cartes à gratter sur le domaine public à CHF 6.- et à CHF 12.- pour la demi-journée ou la journée auprès des postes de la Police de l'Ouest ou aux réceptions du Greffe municipal ou du Centre technique communal.

Stéphane Robert Page 4 20/03/2013

Aucune carte de stationnement occasionnel (journée ou demi-journée), destinée exclusivement au personnel, ne sera distribuée aux visiteurs.

Pour les séances et autres rencontres se déroulant à Renens, il sera mentionné dans les invitations la recommandation d'utiliser prioritairement les transports publics, tout en informant des possibilités de parcage payant.

STATUTS de la Société Coopérative de la Piscine de Renens (SCPR) à Renens (VD)

I. Raison sociale, siège, but

Article premier – Raison sociale - siège

Sous la raison sociale Société Coopérative de la Piscine de Renens (SCPR), s'est constituée, avec siège à Renens (VD), une coopérative d'utilité publique conformément aux articles 828 ss du Code des Obligations.

Article 2 .- But

La société a pour but d'exploiter une piscine avec la collaboration et le soutien de la Ville de Renens.

Article 3 .- Neutralité

La Société est confessionnellement et politiquement neutre.

II. Acquisition et perte de la qualité de sociétaire

Article 4 .- Sociétaires - liste

Peuvent être admis comme sociétaires :

- a) Les personnes physiques majeures,
- b) Les sociétés, associations, établissements et corporations de droit public.

La société tient une liste des associés où sont mentionnés soit le prénom et le nom, soit la raison sociale ainsi que l'adresse de chaque associé. Elle tient cette liste de manière à ce qu'il soit possible d'y accéder en tout temps en Suisse. Les pièces justificatives de l'inscription doivent être conservées pendant 10 ans après la radiation de l'associé concerné de la liste.

Article 5 .- Admission

La demande d'admission peut avoir lieu en tout temps, sous forme écrite, adressée à l'administration. Après acceptation, la qualité de sociétaire devient effective à réception du montant équivalent à la souscription d'au moins à une part sociale.

Article 6 .- Droits et obligations

Sauf exception prévue par la loi, tous les sociétaires ont les mêmes droits et les mêmes obligations.

Article 7 .- Perte

La qualité de sociétaire se perd en cas de :

- démission,
- exclusion,
- décès pour les personnes physiques,
- mise en liquidation pour les personnes morales.

Article 8 .- Démission

Aucune démission n'est admise dans les cinq années qui suivent l'admission. Dès la sixième année, la démission peut être donnée pour la fin d'un exercice annuel et moyennant un avis écrit adressé à l'administration six mois à l'avance.

L'administration est en droit de faire des exceptions dans les cas justifiés.

Article 9 .- Exclusion

L'administration peut décider d'exclure un sociétaire si celui-ci lèse gravement les intérêts de la société ou s'il viole les obligations des présentes. L'administration lui notifie sa décision par lettre recommandée.

Le sociétaire peut recourir à l'assemblée générale dans les trente jours à dater de la réception de l'avis d'exclusion. Le recours doit également être adressé par lettre recommandée.

Article 10 .- Décès

Le ou les héritiers d'un sociétaire décédé ont le droit de se faire transférer gratuitement la qualité de sociétaire dans un délai de six mois dès le décès du sociétaire.

Article 11 .- Indemnité de sortie

Si la sortie d'un sociétaire, en raison des circonstances dans lesquelles elle a lieu, cause un sérieux préjudice à la Société, ou compromet son existence, le sociétaire peut être tenu au versement d'une indemnité dont le montant sera fixé par l'administration. Cette indemnité ne pourra en aucun cas dépasser la valeur de remboursement des parts de l'intéressé.

Article 12 .- Remboursement, abandon

Les sociétaires démissionnaires ou les héritiers des sociétaires décédés peuvent réclamer, sous réserve des conditions émises à l'article 11, le remboursement de leurs parts sociales à leur valeur nominale, sur présentation de celles-ci ou les abandonner au fonds de réserve de la société.

Article 13 .- Responsabilité

Les sociétaires sont libérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements sociaux. Ceux-ci ne sont garantis que par les biens de la Société.

III. Organisation

Article 14 .- Organes

Les organes de la société sont : l'assemblée générale, l'administration et l'organe de révision, s'il est requis.

a) L'assemblée générale

Article 15 .- Attributions

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la société. Elle a le droit intransmissible :

- 1. d'adopter et de modifier les statuts.
- 2. de nommer les administrateurs et l'organe de révision.
- 3. de révoquer les administrateurs et l'organe de révision.
- 4. d'approuver le rapport annuel et les comptes consolidés.
- 5. de donner décharge aux administrateurs.
- 6. de décider la dissolution de la société.
- 7. de prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts.

Article 16 - Tenue

L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an, dans les quatre mois qui suivent la fin de l'exercice.

Article 17.- Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée en tout temps. Elle doit l'être dans les cas prévus aux articles 881 al. 2, 903 al. 3 et 905 al. 2 du Code des Obligations.

Article 18 .- Convocation

L'assemblée générale est convoquée par l'administration et, au besoin, par l'organe de révision. L'assemblée générale est convoquée 10 jours à l'avance par voie de presse dont un avis au moins dans la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud, avec mention de l'ordre du jour.

Article 19 - Décisions

Sauf dispositions contraires de la loi ou des statuts, l'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix émises (moitié des voix émises + une, sans prendre en compte les abstentions et les bulletins blancs). Si les élections demeurent sans résultat, le second tour a lieu à la majorité relative.

L'accord des deux tiers des voix exprimées est nécessaire pour la modification des statuts et la dissolution de la société.

Article 20 – Droit de vote

Quel que soit le nombre de parts souscrites, les droits des sociétaires sont égaux. Chaque sociétaire a droit à une voix aux assemblées générales.

b) L'administration

Article 21 - Composition

L'administration se compose de onze administrateurs qui doivent avoir qualité de sociétaire. Huit sièges sont garantis à des représentants délégués par la Municipalité de Renens. Un siège est garanti à un représentant délégué par la Municipalité de Chavannes-près-Renens. Deux sièges sont garantis à des représentants délégués du Club Renens Natation.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour quatre ans. Ils sont rééligibles. L'administration se constitue elle-même ; elle nomme un président, un vice-président et un trésorier.

Article 22 .- Convocation, décisions

L'administration est convoquée par le président chaque fois que cela est nécessaire ou qu'au moins deux membres en font la demande. Ses décisions ne sont valables que si la moitié au moins des membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix émises.

Article 23 .- Tâches

L'administration est responsable de la gestion de la société. Elle est tenue en particulier :

- 1. de convoquer l'assemblée générale, préparer les délibérations de celle-ci et exécuter ou faire exécuter ses décisions,
- 2. d'admettre ou exclure les sociétaires,
- 3. de nommer le directeur,
- 4. d'examiner la gestion, les comptes et le budget.

Elle répond de la tenue des livres, du bilan annuel, des procès-verbaux et veille et tient ces pièces à disposition de l'organe de révision.

L'administration confie la gestion courante au bureau exécutif composé du président, du viceprésident et du trésorier de l'administration, ainsi que du directeur. Page 5 sur 6 Le bureau exécutif réfère régulièrement à l'administration de ses activités. Il se réunit de manière régulière durant la saison d'exploitation et en fonction des nécessités. Il établit les cahiers des charges et fait des propositions à l'administration.

Le directeur coordonne, suit les travaux et supervise le personnel de la piscine. L'étendue de ses tâches est fixée dans un cahier des charges.

Article 24 .- Représentation

La société est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président, du trésorier et du directeur.

c) L'organe de révision

Article 25

Les comptes de la société sont contrôlés chaque année par un organe de révision agréé au sens des articles 728 et suivants du Code des obligations, désigné d'un commun accord avec la Municipalité de Renens.

IV. Base financière, gestion et comptabilité

Article 26 .- Parts sociales

Le capital social n'est pas limité. Il est divisé en parts sociales de CHF 100.--.

Tout sociétaire est tenu de souscrire au moins une part de CHF 100.- Le nombre des parts d'un sociétaire n'est pas limité.

Article 27 .- Exercice

L'exercice commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre.

Article 28 .- Comptes

Les comptes sont établis conformément aux articles 957 et suivants du Code des Obligations.

Article 29 .-

Le rapport annuel, les comptes annuels ainsi que le rapport de révision sont à disposition au siège de la société, 10 jours avant l'assemblée générale.

Article 30 .- Excédent actif

L'excédent actif rentre pour le tout dans la fortune sociale. Page 6 sur 6

V. Révision des statuts

Article 31 .-

Une révision des statuts peut être proposée par l'administration ou par un tiers des sociétaires. Pour être valable, elle doit être acceptée par la majorité des deux tiers des sociétaires participant à l'assemblée générale.

VI. Liquidation

Article 32 .-

En cas de dissolution de la société, après couverture de tous les engagements, l'excédent sera versé à la Ville de Renens pour être consacré à un projet d'utilité publique visant les mêmes buts.

VII. Publications

Rapport de la Commission de Gestion 2019

Article 33 .-

Les publications prévues par la loi auront lieu dans la Feuille officielle suisse du Commerce. Statuts adoptés lors de l'assemblée générale du 27 mars 2019. Renens, le 27 mars 2019.

Le président et le secrétaire de l'assemblée

CHARTE DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Garantir un avenir durable est un axe stratégique du programme de législature. En matière d'aménagements et d'entretien des espaces extérieurs, la Ville de Renens s'engage à mettre en oeuvre sur le long terme des procédures, outils ou services qui favorisent l'environnement et la qualité de vie de ses habitant-e-s en tenant compte de l'impact des changements climatiques. Afin de renforcer une gestion cohérente et durable de l'ensemble des espaces extérieurs, la Ville (par sa Municipalité) s'engage au travers d'une Charte des aménagements extérieurs définie par les points suivants :

- **1. CONCEPTION**: dans tout projet de construction, de transformation ou de réaménagement, un soin particulier est porté aux espaces extérieurs. Outre des mesures sociales et économiques, il est indispensable de contribuer à l'adaptation de la Ville aux changements climatiques en favorisant des réalisations qui permettent de créer de l'ombrage et de la fraîcheur pour lutter contre les îlots de chaleur. Des solutions propices au développement optimal de la végétation existante et future, respectueuses des sols et du cycle de l'eau sont privilégiées et encouragées.
- 2. INTÉRÊT PAYSAGER: les espaces extérieurs sont conçus et gérés de manière harmonieuse sur l'ensemble du territoire afin de favoriser le développement de la flore et de la faune tout en limitant les impacts du réchauffement. Un soin particulier est porté à relier et renforcer les structures paysagères existantes et projetées, ainsi que les cordons biologiques. La végétation accompagne autant que possible les éléments construits ainsi que les différentes circulations, cheminements et zones de stationnement en tenant compte de la morphologie paysagère. Cette vision d'ensemble doit permettre une augmentation de la valeur biologique, paysagère et sociale du territoire renanais. (Référence: "Fiches de recommandations Aménager en favorisant ia biodiversité de la Ville de Nyon".)
- **3. GESTION DES RESSOURCES :** les espaces extérieurs sont conçus et entretenus de manière durable afin d'assurer un usage rationnel du sol, du sous-sol, des ressources en eau et en énergie. Les espaces de pleine terre sont privilégiés.
- **4. GESTION DIFFÉRENCIÉE :** les espaces extérieurs font l'objet d'une gestion écologique et différenciée, adaptée aux usages et fonctions qu'ils remplissent. Ceci implique notamment le renoncement, partout où cela est possible, aux produits phytosanitaires d'origine chimique, ainsi qu'aux engrais de synthèse. (Référence : "Manuel d'entretien différencié de la Ville de Lausanne".)

 1/2
- **5. CHOIX DES MATÉRIAUX ET DES ESPÈCES :** les matériaux locaux, les revêtements perméables et à albédo élevé sont privilégiés dans tous les aménagements, tout en tenant compte des usages. Lors de la conception des espaces extérieurs, la priorité est donnée aux essences végétales variées et adaptées au climat local (actuel et futur) et conformes à l'identité paysagère de la région. La prolifération des espèces invasives est proscrite en tenant compte de la liste mise à disposition par le Canton.
- **6. GESTION DU VÉGÉTAL**: celle-ci est pensée sur le long terme, en accord avec la vision de développement de la Ville. Le dimensionnement des fosses de plantation est adapté à l'essence choisie. Le choix du végétal est déterminé par l'espace et les conditions propices à son développement optimal. La pleine terre est favorisée pour la plantation d'arbres majeurs. Cette option permet un développement plus important des couronnes qui créent un ombrage plus conséquent. (Référence : "L'arbre citoyen renanais".)
- **7. FORMATION :** afin de satisfaire les objectifs précédents, les moyens nécessaires, dans la limite des budgets disponibles, sont engagés dans la formation continue des employés communaux. La Ville réalise des projets exemplaires, respectueux de l'environnement, adaptés aux changements climatiques et qui impliquent la participation de spécialistes.
- **8. INCITATION :** la population, les partenaires et autres acteurs locaux sont sensibilisés aux services apportés par la nature en ville et au respect du cycle de l'eau dans l'objectif de limiter les îlots de chaleur et les risques hydrologiques. La charte incite les propriétaires à suivre sa philosophie dans le cadre de leurs propres aménagements. Pour atteindre ces objectifs, la Ville propose des aides sous la forme de conseils, documents techniques, formations, évènements et incitations.

Cette charte pourra être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances, des besoins, des documents et règlements à venir.

Adoptée par la Municipalité le 3 juin 2019.

Les accidents professionnels et sur les secteurs d'activités les plus touchés. Elle transmettra également les détails communiqués par l'assurance sur les parties du corps les plus touchées lors de ces accidents.

Taux de rotation du personnel

Administration générale	8.33%
Ressources humaines	20%
SDOL	28.57%
Bâtiments- Domaines - Logement - Cultes	2.12%
Gestion urbaine - Développement durable	4.87%
Culture - Jeunesse - Affaires scolaires - Sport	18.75%
Enfance - Cohésion sociale	12.65%

Effectifs

Personnel fixe						
Samira	201	2019				
Service	EPT	Vacant				
Secrétariat du Conseil communal	0.40	1				
Administration générale	10.55	1.05				
Ressources humaines	4.70	-				
Finances	7.00	0.10				
SDOL	6.55	-				
Bâtiments-Domaines-Logements-Cultes	38.09	0.20				
Gestion urbaine-Développement durable	38.90	1.00				
Urbanisme	8.20	-				
Travaux	5.80	-				
Culture-Jeunesse-Affaire scolaires-Sport	27.55	3.20				
Informatique-Population-Sécurité publique	12.10	1				
SDIS	0.90	-				
Enfance-Cohésion sociale	59.05	1.95				
Total EPT	219.79					

Personnel auxiliaire	EPT	Remarque		
Moniteurs sports scolaires facultatifs Nbre en 2019 : 32 personnes	1.6 EPT	Un taux moyen a été fixé à 5% pour tous les moniteurs		
Moniteurs d'encadrement/ateliers/sportif Nbre en 2019 : 7 personnes	0.7 EPT	Un taux moyen a été fixé à 10% pour tous les moniteurs		
Encadrants de devoirs accompagnés Nbre en 2019 : 97 personnes	9.7	Un taux moyen a été fixé à 10% pour tous les encadrants de devoirs accompagnés		
Moniteurs camps scolaires Nbre en 2019 : 53 personnes	53 EPT	Le taux d'activité pour les moniteurs de camps est de 100%		
TOTAL	12 EPT	Selon le calcul d'un taux moyen d'activité		
Moniteurs centres aérés Nbre en 2019 : 9 personnes	9 EPT	Le taux d'activité pour les moniteurs des centres aérés est de 100%		
Moniteurs colonies (Ondallaz) Nbre en 2019 : 30 personnes	30 EPT	Le taux d'activité pour les moniteurs de colonies de vacances est de 100%		
Auxiliaire de nettoyage (grds nettoyages) Nbre en 2019 : 27 personnes	27 EPT	Le taux d'activité pour les auxiliaires des grands nettoyages est de 100%		
TOTAL	119 EPT	Sur des périodes d'activités très limitées		
TOTAL	12 EPT selon le calcul d'un taux moyen d'activité + 119 EPT sur des périodes d'activité très limitées			

Personnel temporaire	EPT	Remarque
Personnel engagé pour des remplacements divers ou postes vacants	29.6 EPT	
Tota	29.6 EPT	

Contrat AMF	EPT	Remarque
Accueillantes en milieu familial	37.14 EPT	
Total	37.14 EPT	

Personnel temporaire	Nbre d'heures effectuées 2019	Type de remplacement	Nbre de personne engagée
Administration générale	912	Remplacement poste vacant	2
Ressources humaines	1427	Remplacement poste vacant	1
SDOL	169	Remplacement poste vacant	Heures supplémentaires payées à du personnel fixe
Administration BaDoLoc	281	Remplacement poste vacant	1
Conciergerie	3'262	Remplacement maladie de longue durée	5
Administration GUDD	596	Remplacement maladie de longue durée	1
Urbanisme	1'252	Remplacement maladie de longue durée	1
Administration CJS	1'240	Remplacement poste vacant	1
Salle de spectacles	88	Remplacement maladie de longue durée	1
Jeunesse	529	Remplacement poste vacant	3
Camps scolaires et colonies Joli-Bois	832	Remplacement maladie Remplacement accident	1 2
Enfance-Cohésion sociale administration	231	Remplacement maladie	1
Garderie les Globe-Trotteurs	1'913	Remplacement congé maternité Remplacement maladie longue durée Intégration précoce	1 1 3
	21050	Remplacement poste vacant Remplacement congé	2
Garderie la Farandole	3'050	maternité Remplacement maladie Iongue durée Intégration précoce	1
Garderie les Lapins Bleus	692	Remplacement poste vacant	1
Garderie le Tournesol	1'106	Remplacement maladie longue durée	1
Gardene le Tourneson	1 100	Remplacement congé maternité	1

Garderies - Pool de remplacement	2'188	Remplacements divers maladie courte durée et accident	Heures essentiellement payées au du personnel fixe
		Remplacement congé maternité	1
Accueil familial de jour- Renens	529	Remplacement poste vacant	1
Service dentaire	64	Remplacement maladie	1
UAPE Censuy	855	Intégration précoce	1
APEMS Léman	615	Remplacement maladie	2
ADEMS 24 Inquier	60	Intégration précoce	2
APEMS 24-Janvier	60	Remplacement maladie	1
Réfectoire temporaire Florissant	117	Remplacement poste	1
The second component of the second		vacant	
Réfectoire scolaire Temple	275	Remplacement poste	1
Refectorie scolaire l'emple	2/3	vacant	
Total	22'283		45

Statistiques des accidents

La commission de gestion a reçu durant l'été des documents complets et remercie la Municipalité. Toutefois ces données doivent être analysées et compilées mais ne peuvent pas être publiées tel quel.

Le tableau des entrées de la piscine

Relevé comparatif des entrées

Année		au	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Total
1969	19.mai	30.sept			1			149800
1970	15.mai	27.sept	13420	57208	65560	44360	18955	199503
1971	01.mai	26.sept	36575	39130	97600	62750	13330	249385
1972	03.mai	20.sept	8670	49820	68070	42480	5040	174080
1973	01.mai	17.sept	35240	66722	57458	63500	18580	241500
1974	01.mai	16.sept	19250	34800	61310	49600	5800	170760
1975	01.mai	13.sept	21100	37380	69350	34500	4100	166430
1976	01.mai	12.sept	31160		48000	26500	1550	107210
1977	30.avr	11.sept	12500	23800	46500	29900	9750	122450
1978	03.mai	10.sept	12300	39190	37400	35800	2900	127590
1979	03.mai	16.sept	16990	43510	52800	30900	7330	151530
1980	10.mai	14.sept	10240	21820	28090	46800	7350	114300
1981	09.mai	13.sept	10160	43710	36270	46050	1930	138120
1982	08.mai	12.sept	26040	39280	52400	25100	4000	146820
1983	12.mai	11.sept	5695	61100	89400	35750	3075	
1984	05.mai	09.sept	3500	44180	61940	35335	6645	195020 151600
1985	04.mai	16.sept	14775	31820	68200	49630	4230	
1986	07.mai	14.sept	19020	56330	52450	30930	4990	168655
1987	08.mai	13.sept	4805	21920	50350	43450	8380	163720
1988	07.mai	11.sept	10413	39845	46355	42444	3281	128905
1989	08.mai	10.sept	27022	40600	46328	48221	1150	142338
1990	04.mai	09.sept	17559	27196	63473	52089	2588	163321
1991	09.mai	08.sept	11390	31260	72731	72642		162905
1992	09.mai	13.sept	30378	16379	54973	65508	7229	195252
1993	08.mai	07.sept	15795	41086	40964	60908	704	167942
1994	12.mai	06.sept	6933	53327	74554	48344	1086	159640
1995	06.mai	03.sept	5925	23880	82683	32493	382	184244
1996	16.mai	01.sept	11756	53223	46054	30894		145363
1997	15.mai	12.sept	14388	21598	47821	73339	0	141927
1998	13.mai	06.sept	20107	39581	60193	54419	5150	162296
1999	08.mai	20.sept	22540	33782	72238	37693	1395	175695
2000	06.mai	10.sept	18287	52805	30971		15053	181306
2001	12.mai	16.sept	22348	32529	48616	61972	2553	166588
2002	08.mai	08.sept	6851	56191	39005	53984	783	158260
2003	07.mai	07.sept	12882	79087	51791	32801	1429	136277
2004	15.mai	12.sept	12634	28184		58648	567	202975
2005	14.mai	10.sept	13669	48125	42761	32399	10978	126956
2006	13.mai	03.sept	5363	39378	39117	21701	8895	131507
2007	12.mai	02.sept	8700	26171	72609 32647	11403	7567	136320
2008	07.mai	12.sept	9102	40406	46433	33866 35423	1339	102723
2009	09.mai	10.sept	19577	31150	55386	63377	2470	133834
2010	17.mai	05.sept	8998	33693	65675		3232	172722
2011	07.mai	16.sept	20685	32254		27976	1948	138290
2012	14.mai	17.sept	15148	43605	31933	61777	8649	155298
2013	08.mai	18.août	2737	35754	42441	63683	2602	167479
2014	28.juin	14.sept	0	2305	72886	39660	0	151037
2015	09.mai	06.sept	11169	46446	33640	25382	6322	67649
2016	05.mai	11.sept	6798	22437	83608	41221	614	183058
2017	16.mai	10.sept	22723	49656	62909	57013	10645	159802
2018	05.mai	09.sept	10219	49036	41731	45971	1139	161220
2019	04.mai	16.sept	5028	59018	71805	53465	2582	178432
					54573 042'057 cl	37540	5864	162023

Total des entrées : 8'042'057 clients

Fréquentation quotidienne

Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
	1684	1787	2353	638
1	3709	1831	861	91
	384	1520	1864	538
57	1297	1572	2968	691
12	2447	2374	2224	27
13	58	575	780	8
70	728	1790	0	101
0	1648	1435	1971	18
. 2	10	1778	3511	52
78	1	2080	111	75
0	38	592	1230	95
23	221	769	165	264
22	791	1288	367	347
79	264	2155	1331	427
37	193	387	506	1120
98	803	2371	1062	1372
19	1214	2487	1018	.0.2
4	1811	2349	3340	
0	3786	2205	142	
4	717	1567	0	
43	485	2737	354	
388	290	2605	559	
273	4038	3384	446	
418	2652	3802	1256	
813	3558	3607	2532	
851	5969	2181	868	
151	4253	230	736	
1	3318	0	819	
114	5485	565	647	-
461	7166	1910	1162	
997		640	2357	

Total 2019 : 162'024 clients